

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 29 MARS 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 21 mars 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 23 mars 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BAILLY, ~~M. DEPLUS~~, ~~Mme OUALI~~, ~~M. DEBAUGNIES~~, ~~M. MILLER~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mesdames et Messieurs, avec votre autorisation, nous entamons les travaux de ce Conseil Communal. Je me dois d'excuser l'absence de Messieurs Nicolas MARTIN, Jean-Pierre DUPONT, Jean-Paul DEPLUS et le retard de Monsieur DUBOIS et de Madame BRICHAUX. Voulez-vous noter les points portés à l'ordre du jour complémentaire, un article 10 bis, qui concerne l'espace de la Grand-Place, Patrimoine de l'UNESCO, Centre d'interprétation du mythe de Saint-Georges et du Dragon, approbation de l'addenda au Cahier Spécial des Charges du Marché de conception réalisation. Par ailleurs, les points suivants sont remis : le 12, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22 et 59. Nous allons essayer d'avancer d'une manière soutenue.

1er objet : POLICE CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR – rue Serpentine à Jemappes.GEP. 6002/JE/133

Adopté à l'unanimité – 1^{ère} annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Pour ce qui concerne le point 1, Police Circulation, y a-t-il des questions

b) Création d'un emplacement PMR – avenue du Champ de Bataille à Jemappes.GEP. 6002/JE/22

Adopté à l'unanimité – 2^e annexe

c)Création d'un emplacement PMR – rue Mac Donald à Jemappes.GEP6002/JE/85

Adopté à l'unanimité – 3^e annexe

d)Création d'un emplacement PMR – rue du By à Hyon.GEP 6002/HY/9

Adopte à l'unanimité – 4^e annexe

e)Création de Zones Avancées pour Cyclistes – avenues Lemiez et du Centenaire à Mons.GEP. 6002/OD

Adopte à l'unanimité – 5^e annexe

2e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics le 01 janvier 2010 rue des Clercs à 7000 Mons (potelets).Contentieux RECPFAC

Adopté à l'unanimité – 6^e annexe

Entrée de M. MUZIALA WENDASUBIA, Mmes OUALI et MOUCHERON = 35 présents

3e objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 09.02.2011 (Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires « Toute Boîte »). Contentieux TAXES/AN

Monsieur VISEUR, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, donc, il s'agit ici d'interjeter appel d'un jugement à propos de la taxe sur la distribution gratuite des toutes-boîtes, c'est-à-dire qu'il y a un règlement taxe toutes-boîtes à la Ville de Mons, un certain a payé la taxe et puis est allé en justice pour se faire rembourser la taxe et le Tribunal lui a donné raison ! Et au dernier Conseil, la Ville avait pareillement perdu sur la taxe sur les pylônes de GSM cette fois. Et donc, je trouve quand même que c'est un petit peu fort que les règlements-taxes soient battus comme ça en brèche par la Justice lorsque les contribuables, les redevables vont en justice. Donc, je demande qu'on fasse vraiment attention à la façon dont on rédige les règlements-taxes parce que ça fait deux fois coup sur coup. Bien sûr qu'il faut taxer les pylônes, bien sûr qu'il faut taxer les toutes-boîtes, ce sont des choses qui provoquent d'ailleurs des nuisances au bien public et donc, c'est évident qu'il faut une taxe donc on votera le point pour aller en appel mais je demande qu'on se penche d'un peu plus près sur les règlements de taxes parce que c'est pas normal qu'on perde deux fois en justice. Et on va confier l'affaire à un avocat bruxellois, ça aussi je me demandais bien pourquoi il fallait aller chercher un avocat bruxellois pour défendre la Ville de Mons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vais peut-être demander d'abord si vous le permettez à Monsieur l'Echevin des Finances de fournir quelques explications et puis éventuellement je reprendrai la parole.

Monsieur BEUGNIES, Echevin : En ce qui concerne la taxe sur les pylônes, ce n'est pas encore fait. Il y a une question préjudicielle de la Cour d'Appel à la Cour Constitutionnelle, parce qu'effectivement il y a un décret, la partie adverse a invoqué le décret qui exonérerait dans certains cas la taxe sur les pylônes, mais la Cour d'Appel, avant de rendre son jugement a posé une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle pour voir précisément si ce décret n'est pas anticonstitutionnelle par rapport à l'autonomie communale.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Par ailleurs, votre remarque est pertinente. On est conscient du fait qu'il faudra qu'on revoie un petit peu en interne les motivations dans les attendus. Je pense que ce que vous dites est juste. Là, avec le Service des Finances, l'Echevin et le Secrétaire Communal, à la lumière des expériences malheureuses, il y aura un réexamen. Voilà, donc, pour l'exercice budgétaire de l'an prochain, on essaierait d'apporter des améliorations dans la rédaction.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Ok, très bien, mais je posais aussi la question, je m'étonnais d'aller chercher un avocat à Bruxelles pour aller défendre la Ville de Mons, ça me paraît quand même un peu bizarre, il y a assez d'avocats chez nous pour défendre la Ville de Mons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On a voulu des marchés publics, grandes consultations, eh bien on a fait des marchés publics ! Et dans les fiscalistes on a celui-là !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc, c'est parce qu'il y a eu un marché public, mais dans d'autres affaires ce sont des avocats locaux quand même qu'on a...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, il y a eu un marché... Monsieur le Secrétaire. Est-ce que vous autorisez le Secrétaire à prendre la parole sous ma responsabilité politique ?

Monsieur VISEUR, Conseiller : Bien sûr ! Le tout c'est d'avoir une explication.

Monsieur URBAIN, Secrétaire Communal : Comme le dit Monsieur le Bourgmestre, à l'époque, on a fait un marché, on a consulté quelqu'un qu'on nous a été référencié comme étant un spécialiste du droit fiscal et c'est cet avocat-là qui a été désigné.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc, ce sera lui pour tout ce qui est fiscal ?

Monsieur URBAIN, Secrétaire Communal : Pas nécessairement ! On est donc sur une procédure de désignation de marché d'avocats pour différentes matières. Cette procédure a été renvoyée par la Tutelle et donc on va repasser un marché dans lequel nous aurons à désigner des avocats par matière avec chaque fois un ou deux noms en réserve. C'est un peu spécial parce que la relation de confiance qui doit s'établir entre un client et son avocat est particulière, ça ne dépend pas uniquement des matières à traiter, mais c'est comme ça. Donc, on doit passer par un marché public, tout en ayant une certaine souplesse dans la désignation.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Espérons qu'ils nous défendent bien !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ça pose un problème mais vous savez que chaque fois qu'il y a un accident on met un feu rouge ! Donc, on a mis des règles. Moi j'appartiens à l'école où un, sur toutes ces questions-là, notamment avec les Conseils, il y a la compétence et comme vient de le dire le Secrétaire, il y a la confiance. Et deux, là où les Conseillers Communaux sont en droit, c'est bien entendu d'exiger du Collège qu'il y ait une diversité, une pluralité et qu'on présente la liste des gens qu'on consulte. Je trouve ça normal. Mais quand on est contraint et qu'on se tait, franchement, il y a une relation... un avocat n'est pas l'autre, même à compétence égale, il y en a avec qui on peut discuter, si je vous parle des architectes, c'est encore un autre univers. Moyennant toutes ces explications, qu'est-ce qu'on fait ? On dit oui ? Ok !

Adopté à l'unanimité – 7^e annexe

4e objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal Civil pour une enseigne maintenue en infraction. Contentieux. URBA/AN

Adopté à l'unanimité – 8^e annexe

Entrée de M. DUBOIS = 36 présents

5e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une société afin de récupérer les sommes qui lui ont été indûment versées. Contentieux. Culture/AN

Madame MERCIER, Conseillère : Voilà, il s'agit d'une escroquerie et la Ville de Mons a été victime de cette escroquerie. On lui réclame € 3.975 qu'elle ne doit pas payer selon Maître BARTHELEMY. Le Collège va donc se constituer partie civile contre la Société Autrichienne TRADEMARK PUBLISHER qui l'a grugée. Ma question : est-ce que cela arrive souvent que l'on se fasse escroquer de telle façon ou est-ce vraiment une exception ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est...

Monsieur BEUGNIES, Echevin : On n'en sait rien !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est que le Collège, unanime, espère que ça ne se produit pas souvent ! Donc, il y aurait eu une société autrichienne qui aurait été payée indûment, on a ratifié les dépenses. Ça a l'air d'être une escroquerie. La société utilise des documents qui laissent penser qui ont été adressés par des organismes officiels et qui sont destinés au maintien de la protection de marques qui ont été régulièrement déposées. Elle utilise, à cet effet, les publications dans le registre des marques, qui sont légalement effectuées par des organismes publics chargés des dépôts pour obtenir les coordonnées. La protection des cinq marques a été confiée à un avocat qui nous rappelle sur ce point qu'à défaut de notification, aucun paiement à l'avenir ne doit être effectué. On doit donc se constituer partie civile contre ladite société pour récupérer 5 factures pour un montant de € 3.975. Donc, ça ne doit pas être très fréquent mais ça ne vous arrive jamais ? Moi, je reçois parfois des chaussettes et puis une facture. Ça ne vous est jamais arrivé ? Eh bien moi ça m'est arrivé ! Je renvoie les chaussettes et la facture ! On reçoit un petit paquet, deux paires, trois paires de chaussettes et vous recevez une facture, comme si vous aviez commandé des chaussettes ! Ça ne vous est jamais arrivé ?

Madame MERCIER, Conseillère : Non !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Eh bien c'est que je suis un petit peu plus connu alors !

Madame MERCIER, Conseillère : J'ai déjà reçu des colis mais...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Qu'est-ce qui vous est arrivé alors, Madame, dites-moi !

Madame MERCIER, Conseillère : Non ! Des colis que j'avais commandés !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ah ! Ce n'est pas une escroquerie alors ! Voilà !

J'espère vous avoir éclairé, mais donc à votre question « est-ce que ça se produit souvent ? », non ! Mais hélas, dans la quantité de documents que nous recevons, l'erreur est humaine ! Malheureusement, quand on s'en rend compte, on est bien obligé d'entamer des procédures.

Monsieur VISEUR, Conseiller : J'avais aussi relevé dans le dossier que c'était une escroquerie, mais ça veut dire que la Ville de Mons a payé les € 3.975 pour faire enregistrer la marque « Doudou », « Mons 2015 », « Créafectivité » etc. et maintenant tout ça n'est donc pas protégé puisque ce sont des escrocs qui ont été payés !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Non ! C'est protégé ! Nous avons chargé un avocat d'ailleurs de s'occuper de tout ça !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc, on a dû payer un autre...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Un avocat local. Je ne dirai pas son nom !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Donc, c'est possible !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Un bon avocat local !

Monsieur VISEUR, Conseiller : Ça va, tant mieux !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Bien ! Voilà ! Madame, êtes-vous éclairée et rassurée ? Enfin, rassurée, je vois que ce n'est pas tout à fait ça ! Moyennant toutes ces explications, on peut dire « ok » ?

Adopté à l'unanimité – 9^e annexe

6e objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du tribunal de police de Mons du 2 mars 2011 (condamnation de la ville de Mons civilement et solidairement responsable avec un ancien agent communal (conduite en état d'ivresse) du paiement de l'amende et des frais). Contentieux. POLICE/AN

Adopté à l'unanimité – 10^e annexe

7e objet : Concession domaniale – Mise à disposition de 19 emplacements de stationnement pour les véhicules postaux entre le porche d'accès par la rue A. MASQUELIER et la rue des Canonniers. Contentieux. REGFONC

Madame MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, j'ai déjà dit précédemment que je n'étais pas d'accord avec l'utilisation privative des véhicules postaux ! En effet, ces véhicules s'emparent de 19 emplacements rue Masquelier, moyennant finance bien entendu. Mais personnellement, je trouve que c'est faire peu de cas des utilisateurs montois ou autres dont on nous dit qu'ils n'ont pas besoin de ces parkings. Mais je me demande pourquoi ils n'en auraient pas besoin. Quand on organise quelque chose dans le coin, par exemple, à la Chapelle des Capucins et qu'il vient beaucoup de monde pour une conférence, eh bien tous les parkings sont pris. Pendant la journée, je ne sais pas, je ne vais pas me promener constamment de ce côté-là, mais je trouve que ça reste à démontrer, voilà ! J'en avais déjà parlé précédemment !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Alors, comme vous le savez, Chers Collègues, la Société b-post a émis le souhait de disposer de 19 emplacements de stationnements pour les véhicules postaux. Le Collège s'est prononcé favorablement sur la requête de la Société b-post. S'agissant d'une occupation privative du domaine public, il est proposé au Conseil de marquer son accord de principe sur l'établissement d'un contrat de

concession domaniale et d'en fixer les conditions. Cette condition serait accordée aux conditions suivantes : 1 – un an, ce qui va nous permettre d'examiner si ça a du sens ou pas ; 2 – on leur demande € 11.000, c'est toujours bon pour les caisses de la Ville, ce n'est pas si mal – vous avez l'air de trouver ça secondaire, € 11.000 !

Madame MERCIER, Conseillère : Non, je ne trouve pas ça secondaire, mais il ne faut pas mécontenter non plus les citoyens !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mais non ! Je le sais, mais c'est la Poste ! En d'autres circonstances, on se plaint, etc. et on essaie de la garder, là, avec l'activité que cela représente et c'est vrai que ça a des exigences et des servitudes et on essaie aussi dans la légalité, en demandant une contribution de satisfaire à leur demande. On autoriserait d'installer des étriers anti-stationnement, les aires de stationnement mises à disposition sont destinées à être affectées exclusivement au stationnement des véhicules postaux revêtus du logo de la Poste. Alors, le 14 septembre 2010, le Conseil avait décidé de compléter le règlement général sur la sûreté et la commodité du passage dans les rues de la Ville de Mons en indiquant ceci « Mons, rue Masquelier, partie comprise entre le porche d'entrée de la Poste et la rue des Canonnières, le stationnement est réservé aux véhicules postaux sur 19 emplacements, cette mesure sera portée à la connaissance des usagers par la pose de signaux de type E9A avec la mention additionnelle « véhicules postaux », ce règlement complémentaire de circulation routière adoptée par le Conseil Communal a été approuvé par arrêté ministérielle le 8 décembre 2010 ». Donc, voilà, un, on essaie de répondre, de satisfaire à un souhait de la poste, deux, on l'a fait dans la légalité, trois, on leur fait payer € 11.000. Mais comme tout, il y a toujours un revers dans la médaille et il y a des désagréments. Qu'est-ce que vous optez ? Pour des désagréments ou pour le consensus ?

Madame MERCIER, Conseillère : On va voter le point, vous savez ? Mais enfin...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Vous vouliez quand même marquer le coup !

Madame MERCIER, Conseillère : Oui, exactement, Monsieur le Bourgmestre !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : C'est fait !

Adopté à l'unanimité – 11^e annexe

8e objet : Service de Prévention – Approbation du rapport d'activité PCS
2010.Prévention 1.2011.10

Adopté à l'unanimité – 12^e annexe

9e objet : Objectifs de Convergence – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage lot 3 : aménagement de bâtiments et éclairage de bâtiments – Approbation de l’avenant 1 à la mission. 3e/5e E/CON/AMO-BAT

Adopté à l’unanimité – 13^e annexe

10e objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l’UNESCO – Projet Traitement et Rénovation des façades – Approbation d’esquisses+. 3e/5e E/2011/CONV. FACADES P1

Adopté à l’unanimité – 14^e annexe

10e objet bis : Par urgence. Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l’UNESCO – Centre d’Interprétation du Mythe de Saint Georges et du Dragon (Ancien Mont de Piété) – Approbation de l’addenda 1 au cahier spécial des charges du marché de conception-réalisation. 3e/5e E/2010/CONV.Mont de Piété

Adopté à l’unanimité – 15^e annexe

Entrée de M. DEBAUGNIES = 37 présents

11^e objet : La Roseraie – Mission d’auteur de projet. Approbation avenant des honoraires. 3^e/1^e E/2007.PGV. 832.500/BD

Madame PREVOT, Conseillère : Donc, il s’agit ici d’approuver des honoraires relatifs à un nouvel avenant pour la Roseraie, mais nous nous sommes étonnés du pourcentage en Commission, soit 13,09 % de l’avenant. Est-ce que vous avez une explication à ce sujet, parce que ce n’est pas courant à notre souvenir ? Pourquoi un taux aussi important ?

Madame MOUCHERON, Conseillère : Moi, j’avais plutôt une question, manifestement et après renseignements pris, il paraît que les résultats des travaux sont vraiment très biens, la salle est magnifique, donc, manifestement ça va être très loué et donc je demandais si la totalité des recettes des locations entraient dans les caisses de l’asbl ou s’il y avait un retour pour la Ville ? J’avais aussi une question par rapport à la sécurité de ce qui vient d’être rénové, parce qu’il y a les airs de jeux qui ont été vandalisés il y a trois ans, on se souvient, est-ce qu’il y a un concierge ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : La sécurité, le retour et la question d’Ecolo. Ok. Madame l’Echevine.

Madame HOUDART, Echevine : Alors, au niveau du pourcentage du taux appliqué, on en a parlé lors de la Commission, le taux est de 13,09 % et le taux correspond à la moyenne des taux qui ont été appliqués comme je l’ai signalé à la phase I de cette mission et également à l’avenant, donc, c’est le même taux qui a été appliqué pour tous les avenants, donc de 13,09 %. Alors au niveau de la salle, c’est vrai que la salle est une

très belle salle qui a été rénovée de façon très contemporaine, l'inauguration aura lieu d'ailleurs le 29 avril prochain, c'est l'asbl du Parc Communal qui va gérer cette salle-là puisqu'il faut savoir que ces derniers ont fait un investissement important également en ce qui concerne le matériel de cuisine, les tables, les chaises et donc on fonctionne sur le principe d'un CALVA où c'est une association qui gère la location de la salle. Alors, au point de vue de la sécurité, là, je me retourne aussi vers le Président du Parc Communal de l'asbl si besoin est, il y a en effet eu des problèmes de vandalisme au niveau de certains jeux, on est occupé de regarder au niveau des assurances, ou si l'assurance de la Ville pourrait intervenir ou l'assurance éventuellement du Parc Communal mais il y a des jeux qui ont été placés notamment par la Politique des Grandes Villes, donc, on regarde qui est responsable de quoi, si je puis m'exprimer comme ça et normalement il devrait y avoir des jeux qui devraient être remplacés. Voilà.

Madame PREVOT, Conseillère : Nous trouvons quand même ce taux important même si, oui, il est peut-être contractuel, je n'en sais rien mais on souhaite quand même que dans le futur ce type de taux soit quand même vérifié parce que je ne me souviens pas en avoir vu tellement au niveau des dossiers qui nous ont été soumis et vraiment c'est fort important. Merci. On va s'abstenir sur ce point.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mais, dans d'autres dossiers, je ne vais pas évoquer lesquels, c'est malheureusement pour ceux qui doivent payer des taux « par la fourchette » ! Malheureusement ! C'est vers le haut de la fourchette mais ce n'est pas le tour ! J'ai vu 14,5 % et aux Etats-Unis 17 % ! Je prends conscience que c'est élevé mais ce n'est pas hors-norme, malheureusement.

Madame PREVOT, Conseillère : J'avais entendu dire que ce taux était dégressif au fur et à mesure des avenants, ce n'est pas du tout le cas ici, donc, voilà !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui. Une seconde, comme ça on va essayer de vous apporter une précision. Bien, donc, deux éléments. Un, on peut vérifier si parfois il n'y a pas dans les honoraires ou si des techniques spéciales pris en charge et deux, dans les honoraires de rénovation, autour de 12 % c'est le normal. Comme quoi, si on a des enfants brillants, ingénieurs civils, architectes, ce n'est pas un mauvais métier ! Avis aux amateurs ! C'est vrai en plus ce que je dis ! Donc, ce que je vous suggère c'est que le Secrétaire regarde dans le détail et vous fasse parvenir une note, comme ça vous avez une réponse précise. Donc, moyennant toutes ces remarques, le 11^e objet, on peut l'approuver ?

Monsieur VISEUR, Conseiller : Non, on va quand même s'abstenir en attendant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok, vous vous absteniez. Oui pour le reste.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER A-M, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. DI RUPO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS.

Adopté – 16^e annexe

12e objet : Transformation d'une surface commerciale en un CALVA à Flénu.
Approbation de l'avenant 3^e/1^e E/2005.PGV.4.832.207/BA

REMIS

13e objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 17.494,19€ destiné à financer :
l'aménagement des locaux, des sanitaires et d'espace de vie à l'école communale du
Rossignol . Gestion f. 8144

Adopté à l'unanimité – 17^e annexe

14e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-MARTIN A HAVRE

a)Compte général exercice 2008.GF 79017

b)Compte général exercice 2009.GR 79017

REMIS

15e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-VIERGE A NIMY

a)Compte général exercice 2008.GF 79012

b)Modification budgétaire n°1 – exercice 2009.GF 79012

c)Compte général exercice 2009.GF 79012

REMIS

16e objet : FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DE MESSINES A MONS

a)Compte général exercice 2008.GF 79001

b)Modifications budgétaires n°1 et n° 2 – exercice 2009.GF 79001

c)Compte général exercice 2009.GF 79001

d)Modifications budgétaires n°1 et n°2 – exercice 2010.GF 79001

REMIS

17e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE – MONS-CENTRE

a)Compte général exercice 2008.GF 79029

b)Modification budgétaire n°1 – exercice 2009.GF 79029

c)Compte général exercice 2009.GF 79029

d)Modifications budgétaires n°1 et n°2 exercice 2010.GF

REMIS

Entrée de Mme BRICHAUX = 38 présents

18e objet : Fabrique d'Eglise Ste-Waudru Mons – Garantie d'une ouverture de crédit de 300.000 euros (escompte de subsides), auprès de Dexia Banque (durée 3 ans maximum) pour réalisation de travaux de désamiantage et de mise en conformité de la Collégiale. Approbation. Gestion financière Gar.ouv. crédit F.E. Ste-Waudru

Monsieur VISEUR, Conseiller : Il n'y a aucun problème sur la garantie que la Ville va donner mais en Commission des Finances, j'avais dit, à propos de ce point-là, que je demanderais, si possible, d'avoir une situation en matière d'amiante et de désamiantage de Sainte-Waudru. Bien sûr, c'est normal qu'on ne m'ait pas répondu en Commission des Finances, mais on a dit qu'on demanderait à l'Echevin des Travaux de faire un petit point là-dessus. Est-ce qu'on vous a fait la commission que je poserais la question sur le désamiantage de Madame Waudru ? Alors, si le Bourgmestre le permet de faire un petit point là-dessus.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok, Monsieur l'Echevin.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Président. Le désamiantage est pris en charge entièrement par la Fabrique d'Eglise et c'est eux qui ont en charge la surveillance des travaux donc nous ne sommes en rien partie prenante dans les travaux.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On peut, si je peux compléter ce que vient de dire Monsieur l'Echevin, moi ce que j'en sais, mais nous pouvons demander une note officielle, je vous raconte les choses comme elles se sont produites, il se faisait qu'il y avait un journaliste américain qui était à Mons et donc je me suis promené un peu et je

voulais rentrer dans la Collégiale et phénomène rarissime la Collégiale était hermétiquement fermée, ce qui est exceptionnel totalement pour justement travailler à cette question liée à l'amiante et en soirée j'ai reçu un sms faisant état du fait qu'il n'y avait aucune contamination et que toutes les analyses et les travaux réalisés montraient que dans l'église il n'y avait aucune contamination à l'amiante. On peut demander confirmation au Président de la Fabrique d'Eglise mais en tout cas, je me souviens parce que j'avais été à la Cure pour voir si on ne pouvait pas ouvrir l'église, on m'a dit « non, ce ne sont pas des travaux habituels, ce sont des travaux avec une étanchéité de l'ensemble de la Collégiale » et en soirée, le Président me disait « on s'excuse pour tout à l'heure mais voilà le pourquoi et j'ai une bonne nouvelle, il n'y a aucune contamination, ce qui est, pour les citoyens, rassurant », mais comme il n'y avait pas de difficultés, on n'a pas communiqué mais peut-être qu'on peut le lui demander d'une manière officielle. Mais, voilà, moi je suis rassuré sur cette information que j'ai reçue personnellement.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Oui, en tout cas, si on pouvait quand même demander à la Fabrique d'Eglise de Sainte-Waudru un petit point sur l'avancement des travaux, l'information que vous venez de donner disant qu'il n'y a pas de danger, c'est évidemment l'information principale mais pour savoir s'il y en a encore pour longtemps...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Les travaux d'une part, mais là c'était vraiment, d'après ce que j'ai compris quelque chose de très particulier avec des techniques particulières pour vérifier si au départ des travaux, etc., il y avait des particules d'amiante qui auraient pu se promener dans la Collégiale. Et ils ont fait tout un travail extrêmement astreignant avec vraiment tout fermé, etc., avec des compresseurs, enfin, il y avait toute une technique que j'ai vue de l'extérieur et les résultats sont ceux que je vous ai indiqués mais on peut le demander officiellement.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : A 10 heures du matin, j'ai eu Monsieur DUFOUR, il m'a dit que tous les travaux étaient terminés, comme ça, ça peut répondre aux questions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok, nous pourrions continuer à aller prier sur place Sainte-Waudru et mettre quelques cierges pour que tout aille bien dans notre bonne Ville de Mons. Enfin, ceux qui croient, ceux qui ne croient pas peuvent le faire quand même, ce n'est pas si cher que ça de mettre un cierge ! Ça fait rentrer un peu d'argent dans les caisses de Sainte-Waudru et l'Echevin contrôlera si c'est bien rentré dans la comptabilité ! Bon ! Allez !

Adopté à l'unanimité – 18^e annexe

19e objet : Procédure de classement comme monument du Manège de Sury (façades, toiture et charpente métallique) sis rue des Droits l'Homme à Mons. Aménagement Territ et Permis Sury

Madame MERCIER, Conseillère : Monsieur l'Echevin MARTIN n'est pas là mais je pose quand même la question. A propos du Manège de Sury, tout à fait d'accord pour la procédure de classement, façade, toiture, charpente métallique. On va de surprise en surprise quand on est conseillère communal ou conseiller communal ! Je ne connaissais absolument pas le Manège de Sury sauf la façade, quand on veut se garer rue des Droits de l'Homme.

Mais par la magie de la photographie remise dans le dossier, on entre dans le Manège et on découvre la charpente métallique. On n'entre pas comme si on entrait dans un bâtiment mais la photographie nous permet de voir... voilà ! Mais moins que l'imagination parce qu'on découvre la charpente métallique. Elle témoigne d'une des grandes trouvailles du XIX^e Siècle concernant l'architecture civile. Pour cette année, c'est un peu tôt mais par la suite, on pourrait intégrer le Manège de Sury dans la Journée du Patrimoine, me semble-t-il.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Certainement. C'est une longue affaire, Madame. C'est un lieu qu'on essaie d'acquérir, on est toujours en négociation, je pense, avec le Ministre de la Régie des Bâtiments depuis un certain nombre d'années. Le lieu nous intéresse notamment dans le cadre de Mons 2015. Nous avons eu une première visite, à l'époque où nous voulions faire le Théâtre du Manège et on a maintenant ce théâtre-là et donc, en effet, il y a là, une charpente tout à fait particulière et nous nous préconisons le classement parce que ça en vaut la peine, nous pourrions alors travailler sur base d'un bâtiment classé et on cherche à l'acquérir. A l'heure actuelle, le dossier serait à Bruxelles depuis le 30 novembre pour transmission à la signature de l'Administrateur délégué de la Régie des Bâtiments et à l'Inspection des Finances. Il faudra faire une piqure aux fesses de l'Administrateur délégué et de l'Inspecteur des Finances pour qu'ils nous donnent leur avis mais bon, voilà où on en est ! Mais donc, bien entendu, à partir de ce moment-là, on pourra même le mettre officiellement dans le circuit. Mais je pense que si on le demandait à la Régie des Bâtiments, ils le feraient bien volontiers. Mais en réalité, là-dedans, ils y mettent ou ils y mettaient des véhicules en

stationnement. Donc, ça a servi un peu comme un dépôt et en même temps comme un parking. Je pense que c'est surtout ça. Ok.

Adopté à l'unanimité – 19^e annexe

20e objet : Construction de 24 habitations unifamiliales et d'un immeuble de 59 appartements – Création d'une voirie-Exploitation d'un parking en sous sol de 65 emplacements et de deux cabines haute tension. Avenue du Millénaire à Ghlin. Approbation de la création de voirie et du tracé. Aménagement Territ. et Permis PU 2010/967

REMIS

21e objet : Construction de 24 habitations unifamiliales et d'un immeuble de 59 appartements – Création d'une voirie-Exploitation d'un parking en sous sol de 65 emplacements et de deux cabines haute tension. Avenue du Millénaire à Ghlin. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis PU 2010/967

REMIS

22e objet : Marché de service pour l'établissement d'un complément d'études d'incidences relatif au dossier de permis unique classe 1 concernant les activités de VTT/TRIAL sur le terroir de Ciply. Approbation du cahier des charges et détermination du mode de passation du marché. Environnement. PU 2010/963

REMIS

23e objet : ASBL Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine – Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion financière C/ASBL/B2011/02.

Adopté à l'unanimité – 20^e annexe

24e objet : Biens de la RF sis rue de Bertaimont, 33, Grand-Place, Bloc 4, rue du Miroir 16-18-20 et rue du Miroir, 12 – Procédure de vente d'immeubles – Accord de principe. Cellule foncière RF/MDB

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Donc, au niveau de la vente par la Régie Foncière de différents immeubles, nous marquons notre accord de principe aux motifs que ces immeubles ont déjà une trentaine d'années et nous ne pouvons approuver la volonté de la Ville d'avoir une politique immobilière active. Nous devons simplement constater que ce sont des immeubles qui ont été construits il y a 25-30 ans et que la Régie Foncière vend un actif mais n'a plus beaucoup de projets d'une telle ambition identique dans le Centre-Ville. Notre idée, on l'a déjà soulignée plusieurs fois, ce serait de jouer

sur tous les immeubles qui sont en état de « taudification » dans le Centre-Ville, nous étions déjà intervenus plusieurs fois pour qu'on puisse exproprier pour cause d'utilité publique vu l'état d'insalubrité un immeuble à la rue de Houdain, suite à l'effondrement d'un immeuble. Le 2 rue du Hautbois, nous ne voyons toujours pas les résultats, en tout cas nous le signalons. Alors, ce qui est intéressant au point 24, c'est la lecture du point 24 avec les points 25 et 26. Vous savez tous que nous considérons qu'au 25-26, nous vendons, plus exactement, nous bradons le patrimoine communal, puisque nous vendons le tiers du prix ! Et là, au point 24, on ne peut pas dire que les trois points sont éloignés, nous avons une circulaire ministérielle publiée le 3 août 2005 et qui porte la signature de Son Excellence, Monsieur le Ministre, Philippe COURARD, où l'on voit le principe exposé pour les ventes d'immeubles appartenant aux communes. On nous dit au point 3, que l'estimation doit être récente et j'explicite « dans l'autorité communale que l'autorité de Tutelle doivent pouvoir apprécier la conformité de l'opération à l'intérêt général et régional sur base d'une estimation ». A cet égard, ladite circulaire signée par le Ministre Philippe COURARD nous dit « sauf exception, je ne prendrai pas une estimation datant de plus d'un an » ! Et nous voyons donc aux points suivants 25 et 26, des immeubles qui ont été estimés, voici une dizaine d'années et vous comprenez bien que, sauf à prendre le Collège comme schizophrène, nous lisons la circulaire ministérielle décrite et annexée au point 24, avec les points 25 et 26 et nous demandons, nous disons donc pour les points 25 et 26, parce que pour moi, ils ne correspondent pas à l'état d'esprit et à la lettre de la circulaire du Ministre COURARD au point 24. Donc, aux points 25 et 26, nous pouvons redire « non » puisque l'estimation est de plus d'un an. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Oui, c'est peut-être mieux de faire les interventions avant. Je n'ai pas un point de vue de notaire, bien sûr, moi je ne suis pas tout à fait sur la même longueur d'onde que mon voisin, c'est-à-dire qu'on vend le 12, rue du Miroir, le 16, 18, rue du Miroir, le bloc 4 de la Grand-Place et le 33, rue Bertaimont. Ça fait donc tout une série d'immeubles qui sont vendus dans le cadre du plan de gestion pour que la Régie Foncière puisse faire des économies pour boucher finalement les trous qu'il y a dans les finances publiques de la Ville. Donc, on vend du capital, du patrimoine pour arriver à établir un plan de gestion, pour correspondre au plan de gestion ! Pour moi c'est un appauvrissement de la Ville, ça c'est une première chose. Deuxième chose, c'étaient des immeubles qui faisaient partie du parc locatif, parc locatif qui est déjà

insuffisant actuellement parce que c'est bien que les gens puissent accéder à la propriété, j'ai évidemment rien contre mais en attendant une série de personnes ne peuvent pas acheter leur logement et donc doivent le louer et quand on diminue à chaque fois le parc locatif c'est évidemment une tendance à la hausse des loyers puisque ça diminue. Et la troisième remarque que je veux faire, c'est que par rapport aux estimations qui avaient été faites dans le plan de gestion, on vend au total pour - 245.000. Donc, on va vendre moins cher que ce qui avait été estimé dans le cadre du plan de gestion. On perd par rapport à ce plan € 245.000, ce qui veut dire que ce plan de gestion est déjà mis à mal, il faudra les retrouver ailleurs puisqu'ici on va les perdre. Et donc, nous ne soutiendrons pas ce dossier-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin.

Monsieur SAKAS, Echevin : Pour les points 25 et 26, on en a déjà discuté 500 fois, c'est plus la peine de revenir, puisqu'à l'époque la Ville, en 2005, avait vendu le terrain à € 86,70 et je crois que tout le Conseil Communal avait voté « pour » à l'époque. En ce qui concerne le point 24, je peux comprendre Monsieur VISEUR, mais comme vous avez dit la Régie en a décidé dans le cadre des difficultés financières que nous avons, le plan de gestion, de revendre certains bâtiments et ce ne sont pas des logements sociaux que nous vendons, donc, on va essayer d'aider les locataires qui sont là, ils ont un avantage, soit ils peuvent acheter, au plus offrant, s'ils ne rachètent pas, ils ont six mois, à partir de la signature de l'acte, de trouver quelque chose. Et ce ne sont pas des logements, ce sont des loyers entre 600-700-800 €.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Bon, moyennant ces explications, pour le 24, le CDH dit « non » ?

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Non, le 24, on a regardé les estimations, les biens ont 30 ans, donc, nous estimons, c'est de la bonne gestion mais si, effectivement, nous constatons que c'est pour apurer un déficit, donc, c'est une perte, donc, là, on est d'accord, mais dans la mesure où il y a un actif qui est évalué correctement, on est d'accord, sur le principe, même si on déploie les circonstances qu'il faut attendre un plan de gestion, mais voilà, on est d'accord et on ne va pas dire qu'on n'est pas d'accord sur une vente d'immeubles qui nous paraît correcte, à un prix qui nous paraît correct, même si c'est pour boucher un déficit, mais le déficit, on sait ce qu'il en est !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ah ! On ne taxe pas plus que de raison, voilà ! Bien, donc, je peux considérer qu'alors, à l'unanimité, c'est ok ?

Monsieur VISEUR, Conseiller : Une minute ! Eux votent « oui » mais nous, nous votons « non » ! Pas d'amalgame !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER A-M, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. DI RUPO.

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

2 ABSTENTIONS : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOpte – 21^e annexe

25e objet : Revitalisation urbaine du quartier du Béguinage. Renonciation à l'accession au profit de la S.A. LIXON. Acte de base relatif à la construction d'un immeuble à appartements dit « Val des Ecoliers », rectification. Cellule foncière RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte – 22^e annexe

26e objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3^e division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2 (3^e série). Cellule Patrimoine. RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. DI RUPO

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTÉ – 23^e annexe

27^e objet : ASBL CASTOR-CLUB DE MONS – Compte de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière C/C2009/ASBL/028

ADOPTÉ à l'unanimité – 24^e annexe

28^e objet : ASBL CASTOR-CLUB DE MONS – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion financière. Gestion financière. C/B2010/ASBL/026

ADOPTÉ à l'unanimité – 25^e annexe

29^e objet : ASBL FOOTBALL CLUB DE FLENU – Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion financière. C/C2009/ASBL/030

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

30^e objet : ASBL FOOTBALL CLUB DE FLENU – Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion financière Gestion financière. Gestion financière. C/B2010/ASBL/028

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

31^e objet : Cimetière de Ghlin – Appel à projets de M. le Ministre FURLAN. Volet « Ossuaire » - Travaux d'aménagement de deux ossuaires :

*Chapelle « Comte Vinchant de Milfort et sa famille ».

*Ancien caveau d'attente. Inhumations

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Cimetière de Ghlin, Madame. Tout le monde s'intéresse au Cimetière. Tôt ou tard on y va.

Madame MERCIER, Conseillère : De toute façon, il y a longtemps que je m'intéresse au cimetière. Vous savez, M. le Bourgmestre que j'avais déjà fait des remarques il y a X années pour que l'on réhabilite certaines tombes qui étaient artistiques, qui devaient être sauvées.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Vous parlez de celui de Ghlin ou celui de Mons ?

Madame MERCIER, Conseillère : Je parle de tous les cimetières en général parce qu'il y a de beaux cimetières même s'ils sont petits. Alors, je voudrais savoir si finalement on va réhabiliter les 6 sépultures historiques de Ghlin donc en même temps que l'on va construire l'ossuaire qui coûtera 33.626 euros. Ce n'est pas parce que je rappelle le prix que je m'oppose à ce projet au contraire. Faisant partie de la Commission des Cimetières avec M. l'Echevin DUPONT, j'apprécie qu'on les entretienne et même qu'on organise des visites guidées pour certains d'entre eux. Il y a des choses vraiment très belles à voir et historiquement parlant, certains cimetières valent vraiment la peine qu'on les regarde de plus près. Voilà.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : En l'absence de M. l'Echevin...

Monsieur VISEUR, Conseiller : Oui, moi, c'est plutôt une remarque sur la forme. En Commission, j'ai fait remarquer que le libellé sur lequel nous allions voter était de dire que cela coûtait 28.000 euros TVAC et qu'il y avait 60 % de subsides. En réalité, la Région Wallonne subsidie bien 60 % mais avec un maximum de 5.000 euros par projet. Donc, on ne va pas recevoir 60 %, on va recevoir 5.000 euros et j'ai demandé - et cela avait été accepté - que l'on modifie le libellé sur lequel nous allons voter parce qu'il faut que les choses soient correctes lorsque l'on vote sur un texte. Donc, on m'avait dit que ce serait bien modifié. Je voulais demander confirmation. L'Echevin n'est pas là mais je suppose que vous pouvez voir s'il est bien ajouté à concurrence de 5.000 euros.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : La réponse est affirmative. On a bien mis donc, article 3 : d'acter que les projets sélectionnés par la Commission composée de représentants de l'Administration et de spécialistes du Patrimoine funéraire wallon bénéficieront d'un subside représentant 60 % du montant des travaux à concurrence de 5.000 euros maximum. C'est repris tel quel.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Pour la réponse à Madame MERCIER. En effet, le Ministre avait informé les Communes d'un Appel à projet. Il y a ainsi 350.000 euros qui sont prévus pour subsidier les projets comme on vient de l'indiquer avec 5.000 euros maximum. Il y avait possibilité d'introduire un projet par axe développé dans l'appel de projet. Un seul axe devait être privilégié. La Ville a ainsi choisi un projet qui était bien

avancé du point de vue de l'analyse technique à savoir la rénovation de la chapelle de Milfort située au cimetière de Ghlin ainsi que l'ancien caveau communal en ossuaire. Le montant des travaux est estimé à 28.642 euros. Il s'agit ainsi de poursuivre, un double objectif. Doter le cimetière de Ghlin, d'ossuaires afin de pouvoir dans les prochaines années désaffecter toutes les sépultures en mauvaises état. Le Cimetière se rendra ainsi conforme aux obligations prévues par le nouveau décret régional qui régit les funérailles et les sépultures et le deuxième objectif, c'est de rénover une sépulture qui fera partie de la liste du patrimoine funéraire local d'intérêt historique. Moyennant tout cela, on peut considérer que le 31 est approuvé ?

Madame MERCIER, Conseillère : J'avais demandé qu'éventuellement, on puisse organiser des visites guidées. Peut-être pas à Ghlin mais pourquoi pas ? Surtout pour Mons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que cela a déjà été fait.

Madame MERCIER, Conseillère : Chez nous, dans le circuit de Mons ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je pense. Il y avait même une brochure éditée par l'Office du Tourisme.

Madame MERCIER, Conseillère : Ah, d'accord.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais l'on doit de toute manière, c'est un des lieux qui sera rénové et très fréquenté. N'oublions pas que l'entrée est conforme au père Lachaise et que nous avons un cimetière de grand intérêt patrimonial. Donc, oui, pas de problème. Il en sera fait ainsi.

ADOPTÉ à l'unanimité – 28 annexe

32e objet : Centres de vacances pédagogiques communaux. Règlement d'ordre intérieur et projet pédagogique. Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 29 annexe

33e objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap : Approbation du projet d'accueil (projet pédagogique - règlement d'ordre intérieur) et de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut. Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

34e objet : Conseil communal des Jeunes : modification des statuts visant à ouvrir la tranche d'âge des candidats à 13 ans. Jeunesse

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Oui, donc, ici, il s'agit de modifier les statuts du Conseil communal des Jeunes pour les admettre à partir de l'âge de 13 ans et on est tout à fait d'accord puisque le Conseil communal des enfants, c'est jusqu'à la fin de l'école primaire, en principe 12 ans et puis le Conseil communal des Jeunes commençait à 15 ans et de 12 à 15 ans, il y a avait évidemment un trou. Mais je profite de ce point pour insister sur le fait qu'il devrait y avoir des contacts entre le Conseil communal des Jeunes et notre Conseil communal. La Commission que je préside d'ailleurs de Mme CRUVEILLER et de la Jeunesse les a une fois invités des représentants du Conseil communal des Jeunes mais cela ne devrait pas être une opération « One shot ». Je crois que si l'on veut reconnaître le travail que ces jeunes fournissent dans leur Conseil communal, il faut que nous, Conseil communal adulte, nous nous intéressions à leurs travaux. J'avais demandé que l'on soit invité par le Conseil communal des Jeunes au moins la Commission si pas l'ensemble du Conseil pour assister à leurs travaux, cela ne s'est pas fait. Je l'ai demandé en Commission, on ne me dit pas « non » mais j'insiste en séance publique, pour que ce soit acté et j'espère que c'est une demande qui peut être soutenue par l'ensemble des groupes. Je crois que nous devons avoir des contacts avec ces Jeunes et pas eux de leur côté et nous de notre côté.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Sur le principe, pas de problème sur les modalités.

Madame CRUVEILLER, Echevine : Moi, je n'ai aucun problème avec cela. Je l'ai dit à la Commission de toute façon mais c'est vrai qu'ils ne travaillent pas toujours dans les salles, ils sont souvent à l'extérieur. Là, ils sont en train de préparer un projet sur des photos qui vont être faites dans la Ville de Mons et qu'ils vont proposer à des Collègues de Roubaix, Tourcoing et de Charleroi et donc voilà, ils vont partir à l'extérieur et puis ils vont revenir sur Mons avec leurs Collègues, donc ce n'est pas toujours facile. Mais on peut toujours essayer, effectivement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, M. MERCIER.

Madame MERCIER, Conseiller : Il y a peut-être une opportunité d'avoir des relations plus étroites entre notre Conseil communal et le Conseil communal des Jeunes puisque si je ne m'abuse, je n'ai pas la date exactement en tête mais le 15 mai, il se propose de nous inviter et d'inviter tout à chacun à une balade vélo autour et alentours de la Ville de Mons. Ce serait peut-être une occasion de les rencontrer un peu plus festive peut-être ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Le 15 mai. Oui, Mme l'Echevine.

Madame CRUVEILLER, Echevine : En ce qui concerne la balade dans Mons avec le Conseil communal., là, ce sont les enfants et pas les Jeunes. Mais je voudrais dire aussi que quand on installe le Conseil communal des enfants ou le Conseil communal des Jeunes, il y a très peu de représentants du Conseil communal adultes qui viennent pour les encourager.

Monsieur VISEUR, Conseiller : On y était Mme l'Echevine.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On va améliorer toutes ces relations.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Je profite du point pour réitérer la demande qui avait été faite à un Conseil communal précédent. Je ne me rappelle plus de la date pour que l'on convie les membres du Conseil communal des Jeunes à discuter de certains points lors du Conseil communal. Il avait été répondu qu'on allait faire la proposition au Conseil communal des Jeunes mais depuis il n'y a pas eu de suite de cela. Donc, j'en profite pour reposer la question.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine.

Madame CRUVEILLER, Echevine : Oui mais bon. Vous devez savoir que le Conseil communal des Jeunes travaille souvent le mercredi en fin d'après-midi parce les autres jours, ils ont des cours et nos Commissions, c'est souvent des jours où ils ne sont pas forcément libres. La proposition leur est faite mais nous ne voulons en aucun cas les

obliger à faire des choses pour lesquelles ils n'ont pas envie de s'investir. On leur fait des propositions mais ce sont eux, qui au départ, d'une page blanche, nous donne un petit peu leur desiderata par rapport au dossier qu'ils veulent traiter.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : C'était justement une demande des Jeunes lors de la Commission Jeunesse.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On peut améliorer certainement.

ADOpte à l'unanimité – 31^e annexe

35e objet : Construction d'une voirie, pose d'impétrants et l'aménagement d'un parc pour un bien situé rue de Tournai à Ghlin, D n° 157 L2. Aménagement Territ. et Permis AB 25071AD

ADOpte à l'unanimité – 32^e annexe

36e objet : Aménagement des trottoirs et accotements. Approbation de l'avant-projet. 3^E/2^E E/2011.SUB.421.096/SD

ADOpte à l'unanimité – 33^e annexe

37e objet : Acquisition de camionnettes simple cabine et benne basculante pour les zones de proximité. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011/Véhicules Proximité/CD

ADOpte à l'unanimité – 34^e annexe

38e objet : Acquisition d'une camionnette long plateau pour le Service Signalisation. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011/136.052.00/FL

ADOpte à l'unanimité – 35^e annexe

39e objet : Acquisition d'un véhicule pour le Service Electromécanique. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011/136.051.00/FL

ADOpte à l'unanimité – 36^e annexe

40e objet : Acquisition d'une berline pour les Services Techniques. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011/136.047.00/FL

ADOpte à l'unanimité – 37^e annexe

41e objet : Acquisition d'une camionnette pour Contredame. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011.136.046.00/FL

ADOpte à l'unanimité – 38^e annexe

42e objet : Ancienne école du Festinoy à Ghlin – démolition de pavillons insalubres.
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.832.230.00/MCP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie. Ancienne école du Festinoy à Ghlin – démolition de pavillons insalubres.

Madame PREVOT, Conseillère : Tout à fait. Disons que l'on va voter le point mais on peut quand même regretter que l'on ait rien fait de ce bâtiment quand l'école l'a déserté et à ce sujet, on souhaiterait quand même qu'il y ait une réflexion un peu plus approfondie sur la réutilisation d'un bâtiment vide pour éviter une pareille gagerie parce qu'ici on va payer mais pour rien et c'est quand même 50.000 euros et à ce sujet j'aurais souhaité savoir, on parle d'un cadastre des logements, est-ce qu'il existe un cadastre des bâtiments vides à Mons et ne pourrait-on pas alors faire une profonde réflexion tous azimut, tous Conseillers confondus pour être créatifs par rapport à ces bâtiments. Je trouve cela désolant, ce type de chose. On donne 50.000 euros pour retirer un chancre de la vue de tous. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Et bien Mme PREVOT, vous avez parfaitement raison. Donc, c'est un bâtiment qui est à l'abandon depuis bien longtemps. Nous devons, nous, constater malheureusement, l'état des choses et pour la sécurité des enfants des citoyens qui habitent encore dans cette cité, je crois que là, il fallait prendre nos responsabilités même si cela coûte chère à abattre ce bâtiment.

En ce qui concerne le cadastre des bâtiments vides, il existe effectivement et il y a une taxe d'ailleurs sur les bâtiments laissés à l'abandon.

Madame PREVOT, Conseillère : Moi, je parlais principalement de tous les bâtiments publics qui pouvaient être vides sur l'entité de Mons et dont on pourrait...

M. DI RUPO, Bourgmestre : On a le relevé.

Madame PREVOT, Conseillère : On a le relevé même pour les bâtiments publics ?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui pour les bâtiments publics de la Ville. Oui nous l'avons.

Madame PREVOT, Conseillère : Est-ce qu'il y a une réflexion qui est mise en place par rapport à tous ces bâtiments d'une manière globale.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On y a travaillé dans le cadre du Plan de redéploiement et nous avons ce cadastre. M. l'Echevin.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Nous avons une première estimation des bâtiments vides ou que nous allons vider prochainement surtout si nous allons à Ghlin et nous avons déjà rencontré le CRAC et le dossier a l'air de bien démarrer.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi M. l'Echevin, quand on dit à Ghlin, tout le monde comprend que c'est l'ancienne caserne. Oui c'est cela.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Nous avons une estimation qui a été faite par les Services et nous sommes entre 4 millions 9 et 5 millions 9 de bâtiments qui pourraient être mis en vente ici assez rapidement dès que nous aurons intégré la caserne de Ghlin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame, on peut considérer que c'est OK.

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

43e objet : Ecole communale de la Place Dooms – revêtement de sol et aménagement de sanitaires (2 lots). Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.SUB.722.152.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

44e objet : Ecole des Arquebusiers – Traitement de la mûre. Application des articles L1222.3 et L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Information de la décision du Collège communal et accord sur la dépense. 3^e/1^e E/2011.722.157.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

45e objet : Acquisition de camionnettes fourgonnées. Approbation de l'investissement via le SPW. 3^e/4^e E/2011/Fourgonnettes/RM

ADOPTÉ à l'unanimité – 42^e annexe

46e objet : Achat de bancs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.766.192.00/FL

ADOPTÉ à l'unanimité – 43^e annexe

47e objet : Cimetières – remise en état des pelouses d'honneur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2011.878.279.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

48e objet : Elagage et abattage d'arbres le long des voiries (5 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/2^e E/2011.421.090.00/GMS

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Elagage et abattage d'arbres le long des voiries (5 lots). Je vous en prie.

Madame PREVOT, Conseillère : Oui, en lisant, les conditions du marché, nous n'avons pas trouvé la clause disant que le maître d'œuvre pouvait suspendre ce marché au cas où les travaux ne seraient pas conformes parce que nous avons vu le saccage dans certains cas et dans certains endroits et pour éviter cela, je demande, si cette clause n'y est pas qu'elle soit ajoutée au cahier des charges. Merci.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : On est déjà intervenu plusieurs fois et notamment ici au nouveau des platanes de la Place Nervienne qui avaient été coupés en dépit du bon sens et j'avais déjà parlé de gang des tronçonneurs. Oui, le gang des tronçonneurs car c'est vraiment des gangsters, ils ne savent pas ce que c'est d'un arbre. On a vu encore récemment mais cela c'est le MET donc vous n'y êtes pour rien.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Cela me rassure parce qu'être Chef du gang des tronçonneurs, ce n'est pas un destin.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Ce qui est criminel pour un arbre, couper des arbres alors qu'ils étaient en pleine montée de sève, ici, sur les boulevards de Mons, boulevard Kennedy, avec un élagage complètement sauvage. On a vu également des élagages le long de la Trouille, digue de Cuesmes et donc, c'était vraiment réinterpeller le Collège

pour savoir si véritablement on a revu mais moi, je n'ai rien vu au sujet de la méthode de coupe alors je crois savoir que maintenant, il y a une équipe au sein de la Ville de Mons qui prépare Mons 2015 pour davantage intégrer dans l'éco développement le bio développement tout ce qui est horticole et moi, je n'ai rien vu mais donc c'est pour interpeller le Collège pour voir si vraiment on a pris en compte que les arbres même s'ils ne sont pas des électeurs, ce sont des êtres vivants. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Cela c'est une belle formule. Monsieur l'Echevin que dites vous au sujet de ces êtres vivants que sont les arbres.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Eh bien, je partage entièrement la réflexion de M. HAMBYE et je suis aussi très sensible à ces êtres vivants. Donc, nous avons effectivement une réflexion sur l'ensemble et le développement de la végétation et de la décoration florale pour Mons 2015, nous y travaillons.
Pour Mme PREVOT, vous avez raison, je vais vérifier, donc il s'agit d'un copier/coller qui n'a pas été effectué convenablement donc nous allons rajouter cette phrase que la Ville se permet de stater les travaux en fonction des conditions climatiques.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, M. MERCIER.

Monsieur MERCIER, Conseiller : On est en train de parler d'élagage mais moi, j'ai un autre petit problème, c'est qu'au niveau du Bois de Ghlin, ce n'est pas de l'élagage que l'on a fait mais c'est de l'abattage et je voulais poser une question : quand, un tel abattage est fait, est-ce que les chemins doivent être rendus dans l'état où ils étaient avant cet abattage parce qu'il y a là au départ de Ghlin, en allant vers Nimy, tout un GR et dieu seul sait si les GR sont quand même parcourus et pratiquement par des gens du monde entier, eh bien ce GR est dans un état abominable et je voulais savoir si la société qui procède à cet abattage doit après l'abattage terminé, réentretenir les chemins et les rendre dans l'état où ils étaient.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Cher Collègue, donc, le Bois de Ghlin est géré par la DNF, donc, il leur appartient donc de vérifier mais normalement c'est repris chaque fois dans les contrats des sociétés qui ont les soumissions, ils sont obligés de remettre en état les voiries mais j'en ferais part à la DNF, je ferais part de votre remarque.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok.

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

49e objet : Matériel d'installation réseau (en 3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2011/Câblage/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

50e objet : Acquisition d'une remorque pour le Service Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2011/766.056/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

51e objet : Marché conjoint Ville-CPAS. Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à la Centrale d'achat. GIAL et à la Province de Hainaut. 3^e/4^e E/2011/Informatique/JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

52e objet : Numérisation 2D et quasi 3D. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e 2011/Numérisation/JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

53e objet : Service Propreté publique – Acquisition d'un camion presseur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE/2011/875.057.00/MM

ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe

54e objet : Approbation de la convention entre la Ville de Mons et la Croix-Rouge pour les Services de secours et d'intervention pour la Ducasse annuelle. 3^e/4^e O/2011/Croix-Rouge/JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

55e objet : Zone de proximité. Acquisition d'un mini-compacteur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE/2011/875.061.00/NGP

ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe

56e objet : Hôtel de Ville. Réfection des 4 lucarnes. Application de l'article 1222.3 §3 pour information. 3^e/1^e 2011/104.006/BA

M. DI RUPO, Bourgmestre : La réfection des 4 lucarnes de l'Hôtel de Ville vous incite une question.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Une réflexion.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Une réflexion pour la réfection.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Oui, nous sommes très heureux de voir à quel point le Collège a pris en compte – je dirais l'état catastrophique – de ces lucarnes puisque je crois qu'il y a deux ans, j'avais fait une intervention en ce sens et donc, j'en suis très heureux de voir que nos suggestions ont été retenues.
Par ailleurs, cet Hôtel de Ville ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : ... ce ne sera plus jamais les lucarnes comme d'habitude ... Quand on verra les lucarnes, on pensera à vous.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Cet Hôtel de Ville qui a été construit sous le règne de Philippe le Bon, en 1450, je vous signale, nul n'est prophète dans son pays et encore moins dans sa Ville, a fait l'objet d'une publication historique, toute son époque de construction, à l'étranger, en France ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Nos lucarnes ?

M. TONDREAU, Conseiller : Non, l'histoire de la construction de notre Hôtel de Ville ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ça je comprends ...

M.HAMBYE, Conseiller : ... cela a fait l'objet d'une publication qui est passée, peut-être, sous silence, par un de nos anciens membres, j'ai appris, lors d'un colloque, en France, en analysant l'entièreté des comptes de la Ville au XVème siècle. Je tenais à vous le faire savoir parce que ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je suis très intéressé de lire cela ...

M.HAMBYE, Conseiller : Je ne l'ai pas encore lu mais je vous le signale ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Si vous savez vous en procurer un exemplaire, faites un effort, deux exemplaires et offrez un exemplaire au Bourgmestre ...

M.HAMBYE, Conseiller : On demandera au groupe ECOLO de le transmettre, avec dédicace, je crois que c'est François COLLETTE. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, c'est encore mieux ... deux exemplaires, un pour votre collègue et un pour le Bourgmestre. Non, mais, nul n'est prophète en son pays ni dans sa Ville, vous avez raison, cela vaut la peine de le dire ; on verra d'ailleurs qu'à

l'époque, il y avait déjà des soucis parce que, l'Hôtel de Ville, ça ne devait pas se terminer comme cela, mais bon, cela devait être beaucoup plus haut.

Donc, les 4 lucarnes, on accepte ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe

57e objet : Service Voirie – Zones Cuesmes. Acquisition d'une fourgonnette. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE/2011/875.062.00/JP

ADOPTÉ à l'unanimité – 54^e annexe

58e objet : Opération de revitalisation urbaine site du Béguinage à Mons. Aménagement de voiries, piétonniers et renouvellement de l'éclairage public. Approbation du projet revu. 3^e/2^e E/2008.revut.rf.701.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe

59e objet : Plan de modernisation des techniques de l'information et de la communication. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE.2011/RF.771.217/NGP

REMIS

60e objet : Acquisition d'armoires vestiaires pour le personnel du Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.351.071.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

61e objet : Acquisition d'un tracteur avec brosse frontale de désherbage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.875.060.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

62e objet : Secrétariat communal – Renouvellement de la timbreuse. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e BE/2011/104.005.00/MM

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE = 39 présents

63e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Approbation du projet revu. 3^e/1^e 2009/SUB.421.062/BA

Mme PREVOT, Conseillère : C'est une question d'un riverain, il me demandait s'il y aurait encore des arbres sur la place de Jemappes ? Je n'ai plus su lui répondre, y aura-t-il des arbres dans le projet, dans le nouveau projet ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Dans le nouveau projet, y-a-t-il des arbres ?

M. HAMBYE, Conseiller : C'était le sens de ma question mais on m'a demandé, en l'absence de M. Nicolas

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez été « coiffé sur le fil » par ECOLO, la question vient d'ECOLO et pas de chez vous ...

M. HAMBYE, Conseiller : c'est une question écrite que j'ai posée, on m'a téléphoné du Secrétariat communal pour me demander qu'en raison de l'absence de M. Nicolas MARTIN, cette question soit reposée au prochain Conseil communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, vous savez répondre à cela ? On va vous faire une réponse écrite, puisqu'on ne sait pas vous répondre, que voulez-vous que je vous dise ? Quelqu'un est au courant si il y a encore des arbres ou pas dans le nouveau projet ? Il y aurait des arbres d'après des informations d'une source bien informée ... On va quand même vous donner une information officielle par écrit.

M. HAMBYE, Conseiller : on a lu dans le journal La Province de la bouche de Nicolas MARTIN qu'il n'y aurait plus qu'un seul arbre ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il ne faut pas croire tout ce qu'on écrit ...

M. HAMBYE, Conseiller : Moi, je lis le journal, je lis les paroles de Nicolas MARTIN

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moi, aussi, je lis les journaux mais bon ... Seul le renseignement officiel vaut information juste et précise, en l'occurrence.
Monsieur le Secrétaire communal, vous enverrez un peu cela pour que ...

ADOPTÉ à l'unanimité – 59e annexe

64e objet : Travaux d'extension des installations du MOHA. Révision du montant estimatif. 3^e/1^e BE/2009/SUB.764.205/BA/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 60e annexe

65e objet : Beffroi Phase VI – Aménagement intérieur et des abords. Approbation du projet revu. 3^e/1^e 2005/SUB/ 771.140/BA

Mme PREVOT, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre, ici, je profite du point pour demander quelles sont les perspectives en matière d'ouverture pour le Beffroi ? En deuxième lieu, il y a un pavage assez étendu, semble-t-il sur le site. Est-ce qu'on a

envisagé l'utilisation de revêtement permettant à l'eau de percoler parce que l'on sait qu'il y a trop d'eau de ruissellement et pas assez d'eau qui pénètre dans le sol d'une manière générale et, comme c'est nouveau, je pose la question ?

M. DARVILLE, Echevin : Est-ce que vous pouvez répéter la question.

Mme PREVOT, Conseillère : Il n'y a pas de soucis, la première chose, je demandais quand on demandait l'ouverture du Beffroi aux visiteurs et la deuxième chose, en fonction du pavage assez important qu'on va mettre sur le site, je demandais s'il permettait à l'eau de percoler, s'il était perméable à l'eau ? Si c'était un système qui permettait à l'eau de rentrer dans le sol ?

M. DARVILLE, Echevin : La deuxième question, oui, on a prévu le percolement de l'eau d'après ce que me dit l'auteur de projet ; en ce qui concerne l'ouverture du Beffroi, celui-ci ouvrira ses portes dès la fin des travaux ...

M. VISEUR, Conseiller : L'Echevin Lapalisse a parlé ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : On peut considérer avec cette réponse qu'il ressemble à une « Lapalissade » ...

M. MERCIER, Conseiller : Puisqu'on est occupé à parler du Beffroi, je crois que vous le savez tous, on a fait une maquette à échelle réduite, bien évidemment, du Beffroi spécialement destinée au fait que les aveugles puissent la parcourir. J'aurais voulu savoir si cette maquette va être installée dans les jardins et le cas échéant, où elle se trouve maintenant ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est juste, je ne suis pas capable de vous dire où nous allons l'installer, nous en avons discuté avec l'association qui avait d'ailleurs fait ce travail de manière remarquable ... c'est La Table Ronde ?

Mme PREVOT, Conseillère : C'est le Rotary Club ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le Rotary, je ne peux pas vous répondre, nous allons nous renseigner ...

M. MERCIER, Conseiller : Au départ, on avait dit qu'on l'installerait dans le jardin même ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander mais soyons attentifs au fait que, d'abord, c'est une œuvre de grande qualité, qui n'est pas très grande mais qui est quand même grande et qu'on ne l'expose pas à des vols trop faciles et à des dégradations. Donc, il faudrait que l'on discute avec les responsables du Rotary, je ne sais pas, je ne suis pas certain qu'il faille discuter parce que le mettre à l'extérieur, sans surveillance

... peut-être dans la Chapelle ... cela, c'est autre chose ... on va en discuter Monsieur MERCIER, on va prendre contact.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avant de passer au huis-clos, j'ai une série d'interpellations.

M. VISEUR, Conseiller : excusez-moi, mais je me demande si vous n'avez pas oublié le point 10bis ? Le point supplémentaire ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : On l'a fait, c'est fait.

M. VISEUR, Conseiller : C'est moi qui ai été distrait, pardon.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, en tout cas.

ADOpte à l'unanimité - 61^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 40 présents

M. DI DUPO, Bourgmestre : La première interpellation concerne les Infrastructures sportives.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Merci Monsieur le Président, chers collègues, la semaine dernière, nous avons tous ensemble inauguré la tant attendue Piscine du Grand-Large. Le succès rencontré lors de ce premier week-end nous prouve une fois de plus que les montois et les montoises sont demandeurs d'activités sportives et ludiques dans leur région.

Permettez moi, monsieur l'échevin, de rebondir sur cette actualité pour vous poser quelques questions sur la politique sportive montoise en général :

- Premièrement, pour notre belle piscine, la Ville a-t-elle un accord avec la société S&R Group afin de lancer un système d'abonnement mensuel, trimestriel ou annuel ? Dans le cas contraire, est-il possible d'engager une discussion avec cette Société?

- Concernant les salles multisports : Le projet d'une salle de sport au Grand large est-il toujours d'actualités ?

- Toujours au Grand-Large, le projet d'un centre de formation de sportif de haut-niveau que nous avons voté il y a quelques semaines est-il bien parti ?

Vu les moyens engagés et l'avance au niveau des infrastructures de villes comme Liège ou Louvain-la-Neuve, ne faudrait-il pas réfléchir dès maintenant à une autre affectation pour ce site en cas de non-attribution?

-Dans le même registre, l'UMons a récemment annoncé qu'elle allait rénover

l'ancienne salle de sport située au Champ de mars. La Ville s'inscrit-elle dans un partenariat avec l'Université afin de disposer d'une salle de sports proche du centre qui pourrait être utilisée par d'autres étudiants autres que ceux de l'UMons ? Dans la négative, pourquoi ne pas saisir cette opportunité ?

- A Cuesmes, sport mis à part, qu'en est-il de la sécurisation des abords de la salle ?

Dans un récent JT de Télé MB , le présentateur se plaignait sur antenne de la vandalisation répétée de leur véhicule sur ce site, ce qui ne donne pas vraiment envie aux parents d'y conduire leurs enfants ...

- concernant les modules de skateboard : un endroit a-t-il enfin pu être trouvé afin que les skateboardeurs puissent profiter du retour des beaux jours sans trop déranger le voisinage ?

- Au niveau des terrains de basket dits « urbains », comme celui de la place du parc par exemple , existe-t-il un calendrier des rénovations de ces derniers afin que nos citoyens puissent également profiter du bon temps et faire quelques paniers en toute sécurité ? Notamment, il y avait des anneaux qui se détachaient, etc.

- Je terminerai par un sujet qui vous tient à cœur monsieur l'Echevin : Le football. Non pas celui de haut niveau qui préoccupe nos amis Ecolo , mais bien celui des clubs plus modestes. Je tiens d'ailleurs à féliciter au passage le Symphorinois pour son titre en provinciale 2. Ma question porte sur les terrains synthétiques promis à certain clubs. Quand les travaux vont-ils pouvoir commencer et n'y aura-t-il pas d'impacts budgétaires imprévus pour ces derniers ?

Merci.

M. SAKAS, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre interpellation.

Avant toute chose, je souligne que la vie sportive de notre Cité se porte bien. Nous avons plus de 250 clubs dans de nombreuses disciplines et environ 15000 montois pratiquent le sport, dont notre Bourgmestre.

Dans l'actualité récente, notre candidature pour accueillir le Centre sportif de haut Niveau a été retenue, au même titre que celle de Liège et de Louvain-La-Neuve. C'est une grande satisfaction car nous avons remis un dossier de qualité en décembre 2010 avec les partenaires de La Province de Hainaut, du CHU Ambroise Paré et de l'IDEA,

en proposant le développement de ce Centre sur le Site du Grand Large.

Nous allons défendre notre candidature jusqu'au bout car nous croyons en ce projet qui tient la route et qui constitue un plus certain pour la Ville.

Mais nous avons déjà une solution de rechange. La Communauté française a créé en octobre 2010 les Académies du Sport qui ont permis de plancher sur le développement du Sport pour tous et du Centre Adepts de la Sapinette au cas où le Centre de Haut Niveau ne s'implanterait pas à Mons, il y a 2 priorités : plus de halls omnisports car nous en manquons et plus d'hébergements pour les stages scolaires et autres.

Concernant la salle de l'Umons au Champs de Mars, nous avons eu une entrevue avec le recteur afin d'étudier une collaboration possible pour la rénovation de la salle. Toutefois, pas de fonds Infrasport possible car cette salle est un bâtiment scolaire. Le recteur est tout à fait disposé à ce que ce hall soit utilisable par tous les étudiants de la Ville, avec priorité, naturellement, aux étudiants de l'Umons.

Au sujet de notre nouvelle piscine, les premiers chiffres de fréquentation sont très encourageants ; en une semaine de temps, nous avons eu plus ou moins 7.000 personnes. Afin de gérer au mieux les relations de la Ville avec le gestionnaire privé, le Collège communal a créé en date du 28 janvier une commission chargée de déterminer les modalités d'occupation des clubs et des écoles et de discuter avec S&R de tous les problèmes pratiques d'exploitation.

Les conditions d'abonnement sont prévues dans le cahier des charges. Actuellement, il est possible d'obtenir un abonnement pour 10 visites.

Pour la salle de Cuesmes, le cas n'est pas simple car le bâtiment est isolé et pas très éclairé. Il s'agit d'une bande de jeunes bien connue, qui malheureusement s'est appropriée le site. Nous avons demandé à la Police de renforcer les rondes et au Service de Prévention d'effectuer le travail de médiation. Nous avons aussi demandé d'éclairer le parking, ce qui va se faire cette semaine-ci.

Pour le skate-park, un groupe de travail a été constitué avec des jeunes skateurs, des responsables de commerces montois spécialisés dans le domaine, des concepteurs de skate-park et les services de la Ville concernés afin d'étudier la meilleure formule possible et le meilleur site. Le skate park sera en béton pour limiter les nuisances

sonores et la question du voisinage sera bien-sûr étudiée en priorité. Au mois de mai, nous devrions pouvoir présenter les conclusions de ce travail.

Au niveau du terrain de basket « Place du parc », nous pouvons étudier une rénovation mais la question du respect de l'infrastructure se pose car nous essayons régulièrement de remettre des filets au panier mais malheureusement, ceux-ci sont vite détruits par les utilisateurs.

Enfin, concernant les terrains synthétiques, les 3 clubs choisis pour introduire leur dossier en 2011 sont le Rugby de Mons, l'Aedec Hyon et le FC Flénu, cela, naturellement, si on a les subsides d'INFRASPORTS. Si nous n'avons pas les subsides d'INFRASPORTS, la trésorerie de l'ASBL Monsports devrait pouvoir soutenir UN projet. Merci.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Pour la piscine, je ne parlais pas des abonnements des visites mais des abonnements à l'année ou au trimestre. Je prends l'exemple d'un travailleur qui revient vers 18 heures et qui veut venir nager une demi-heure, si il doit payer 3 euros ou 2,80 euros pour nager une demi-heure, cela va vite revenir cher si il veut venir nager tous les jours.

M. HAMBYE, Conseiller : Il y a des abonnements

M. JACQUEMIN, Conseiller : Justement, il n'en existe pas encore, Monsieur Hambye ...

M. HAMBYE, Conseiller : Je l'ai pris ...

M. JACQUEMIN, Conseiller : Non, ce sont des passes de visites mais ce ne sont pas des abonnements sur base temporelle.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, si je peux intervenir, pour reprendre mon expression de tout à l'heure, moi, j'entends bien tout de ce que vous dites et je serais l'homme le plus heureux – en tout cas, une partie de mon bonheur serait renforcée – si tout était gratuit, mais j'entends déjà les commentaires si nous allions vers une augmentation de recettes. Je vois déjà les critiques si nous allions au-delà du plan d'assainissement que nous mettons en œuvre. Donc, il y a un juste équilibre dans ce que nous avons fait. Objectivement, je pense que c'est un succès et que cela le sera, nouveau type de conception puisqu'on a fait la conception et la réalisation et la gestion confiée à une seule entité. 31 emplois, la Ville n'a aucun souci ni en matière d'investissement ni en matière de gestion du personnel, il y a une relation pour permettre à tout un chacun

de pouvoir aller à cet endroit, à un prix qui est un prix jugé « raisonnable », je ne dirai pas que c'est un prix « dérisoire », mais je peux vous dire que quand j'en ai parlé à d'autres endroits, on a trouvé que c'était bon marché et donc, cela reste, à mon avis, raisonnable, pour la qualité de ce que l'on a comme infrastructure, la facilité, et parce que en plus, la garantie du maintien de cette infrastructure d'une manière nickel. Moi, j'ai beaucoup d'amis, je ne suis pas encore retourné mais je vais y aller, je promets, en tout cas, je vais essayer qu'il n'y ait pas autant de caméras ni de photographes mais j'irai, j'ai eu beaucoup d'amies et d'amis qui y sont allés qui étaient ravis et j'en ai même qui sont allés au Wellness et ils ont trouvé cela super, pour des prix qui restent raisonnables, même si ce n'est pas ... si on pouvait faire mieux, ce serait meilleur, mais il y a un équilibre à trouver, cela, il n'y a rien à faire, on ne peut pas se ruiner. Vendredi, il y avait même 1 heure 30 d'attente tellement il y avait des gens. Il faut dire qu'en terme de publicité, on peut remercier les médias et accessoirement, le Bourgmestre aussi. Vous étiez tous invités, j'ai vu des Conseillers communaux que je félicite être présents, quelques Echevins étaient présents, d'autres ... Enfin il y en avait plus à la réception qu'au pourtour de la piscine ... Jean-Pierre, c'est juste ? Je t'en prie.

M. VISEUR, Conseiller : J'étais en maillot, mais ce n'est pas de cela que je voulais dire ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'ai vu que c'était un maillot vert, que le Dress Code n'a pas été respecté ...

M. VISEUR, Conseiller : mais un bonnet rouge et blanc ... j'ai fait la part des choses ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'était le sens du compromis, d'accord ...

M. VISEUR, Conseiller : Plus sérieusement, un problème qui devrait pouvoir trouver une solution, c'est les transports en commun vers la piscine ? La question : est-ce qu'il y a des négociations avec le TEC, etc... c'est pour quand ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : A cet égard :

- 1) c'est en cours ;
- 2) je vais le dire tout haut, parce que je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler avec mes propres services, on doit faire l'aménagement des abords et je vais compléter, si l'Echevin le permet, sur le dossier de sport de haut niveau. Les abords, c'est clair que maintenant qu'on est à la piscine, on voit le Grand large côté amoncellement de sable, ce qui n'est pas très agréable. Exproprier cela, ce n'est pas demain la veille, on ne va pas mettre son argent là-dedans. Si on pouvait trouver une solution sur une autre berge, ce serait l'idéal, mais nous n'avons toujours pas trouvé une solution optimale. Mais je

me demandais si on ne peut pas avoir avec l'école d'Horticulture, peut-être avec la province, en association avec la Ville, si on ne peut pas faire un projet, un projet éducatif qui serait à des coûts moindres qu'un marché classique pour essayer de voir dans quelle mesure nous pourrions arborer. Cela, c'est un premier point et il va falloir qu'on aménage aussi, à un moment donné, les voiries. L'autre sujet, la mobilité, les négociations sont en cours avec les TEC. Pour ce qui concerne les dossiers de haut niveau, nous sommes retenus dans le TOP3, mais la concurrence est réelle en termes de critères. C'est une discussion que nous devons avoir avec les Services de la Région Wallonne, d'autant plus que – Région Wallonne et Communauté Française, parce que, en l'occurrence, il y a les deux – parce que nous avons un Centre ADEPS qui à mon sens, nécessite une rénovation et un développement approprié et qui est un lieu de sports pour tous, mais c'est un sujet un peu annexe que je voudrais pouvoir aussi pouvoir discuter avec les autorités, mais bon, on est dans le trio de tête, ce n'est pas encore un classement avec des points, mais voilà, ça continue à discuter.

Vous avez toujours le dernier mot.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Forcément, pour la piscine, je me félicite du partenariat public/privé qui a l'air de très bien fonctionner, c'est juste porter la réflexion sur un abonnement sur base annuelle, peut-être ou voire ainsi avec la Société, je vais dire, pas du tout gratuit, à un prix conséquent, mais un abonnement sur base annuelle qui reviendrait peut-être moins cher que les 2,70-2,60 ou 2,80 euros par jour. Pour les terrains de basket, je prenais l'exemple de la Place du Parc, mais il ne faut pas oublier ceux de Cuesmes, de Nimy.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Là, vous avez raison et donc, je m'adresse aussi à l'Echevin des travaux, vous avez mille fois raison et il faut maintenant que le printemps est là, faire l'inventaire, ce n'est pas grand-chose quand même de remplacer ces anneaux sachant que ce n'est pas le vent ni les tornades qui détériorent les panneaux, on ne se fait pas d'illusions, mais en tout cas, nous avons cette responsabilité de les replacer et c'est vrai que notamment, à la Place du Parc, on voit des jeunes et des enfants jouer et que cela fait plaisir de les voir là plutôt que ailleurs.

M. SAKAS, Echevin : Monsieur le Conseiller, à la demande des citoyens, avons mis des panneaux à Havré et à Villers-Saint-Ghislain. Je voudrais rappeler aussi que les clubs sportifs ont à disposition des salles des écoles communales.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il ne vous reste plus qu'à vous surveiller quand j'irai à la piscine pour bien voir si vous nagez ...

Nous passons peut-être à l'espace de jeux à la rue Gaillardmont et là, c'est Monsieur Hambye.

M. HAMBYE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, je dois tout d'abord vous présenter toutes mes excuses dans le questionnaire qui vous était adressé, on a parlé de 18 mois, j'avais écrit comme quoi que l'installation à la plaine de jeux était déjà installée, complète et je dirai, en parfait état. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs riverains samedi dernier et après à la question précise de savoir depuis combien de temps, de combien de mois cette installation, cette plaine de jeux, cette installation unique était déjà posée, placée et terminée, ce n'est pas en mois, c'est en termes d'années. Il semble effectivement que la plaine de jeux existait avant la naissance de ma fille Liliane, donc il y a déjà 3 ans. Donc, cette plaine de jeux est terminée, achevée depuis 3 ans et est toujours fermée. Pas plus tard que ce matin, j'ai reçu un mail d'un habitant qui est dans cette salle qui m'interpellait aussi : pourquoi est-ce que cette plaine de jeux n'est-telle toujours pas ouverte ? Donc, c'est un peu - pas le monstre du Loch Mass – mais on me parle du Conseil des Enfants, on fait beaucoup de participation – mais en tout cas, nous, dans le centre ville de Mons, il y a une plaine de jeux qui existe depuis 3 ans qui est fermée ; sans doute, il y a eu des problèmes pour le parc public de l'autre côté mais je crois qu'il y a une porte de l'autre côté qui est fermée, et donc, on voulait savoir dans quel délais cette plaine de jeux sera enfin ouverte ? C'est rue du Gaillardmont. Merci.

M. DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Conseiller. Vous devez savoir que cette aire de jeux fait partie d'une ensemble de revitalisation urbaine et que dans ce cadre-là, chaque fois que un privé investit 2 euros, la Ville avait 1 euro de la Région Wallonne pour développer un projet, le projet développé par la Ville qui a été présenté et défendu ici devant le Conseil communal était la création d'un parc. Dans ce parc, était repris une plaine de jeux, donc c'est un ensemble de jeux qui est incorporé d'un marché public, qui fait partie de l'aménagement d'un parc. Divers aléas de parcours ont retardé la fin du chantier et l'ouverture du parc au public.

A titre d'exemple, l'alimentation électrique nécessaire à l'ouverture et à la fermeture des portes du parc a été connectée ce jour.

Une visite en vue de la réception provisoire des travaux a eu lieu ce jeudi 24 mars mais cette réception n'a pu être délivrée car de nombreuses mises au point de détail doivent encore être effectuées par l'entreprise.

Cette dernière va s'atteler à remédier à ces manquements et on peut raisonnablement espérer que la réception provisoire sera accordée dans le mois à venir.

Dès l'obtention de la réception provisoire, le parc pourrait être ouvert et être accessible au public. Le Collège prévoit d'ailleurs une date d'ouverture officielle au mois de mai.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tant que vous avez la parole, Monsieur HAMBYE, en saluant l'intensité de vos travaux, puisqu'il y a plusieurs interpellations, est-ce que vous ne poursuivriez pas avec l'enlèvement des déchets ménagers ?

M. HAMBYE, Conseiller : Oui. Il y a une étude préliminaire qui a été publiée dans les journaux voici je crois entre 12 et 18 mois qui a été commanditée par l'IDEA et qui démontrait, preuve à l'appui, que le coût des collectes des déchets dans la zone IDEA était 30 % plus élevée que dans le Brabant-Wallon. Nous avons lu dans les journaux que l'Intercommunale IDEA avait confié la collecte des déchets à la Société SHANKS, collecte pour l'instant. Plusieurs conseillers communaux étaient présents lors de la réunion préparatoire, je crois qu'ici Jean-Pierre VISEUR était à côté, qui s'étaient réunis dans les locaux de l'IDEA dans le courant du mois de décembre, toujours aux alentours du 10/15 décembre, où Monsieur J-François ESCARMELLE, a proclamé « **urbi et orbi** » qu'il n'avait pas de personnes compétentes pour gérer le personnel de collecte des déchets. Inutile de vous dire que ça m'a fort choqué, c'est comme si aujourd'hui, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Mons disait qu'il n'y avait pas de personnel pour gérer le Service des Ressources Humaines de la Ville de Mons. M'enfin, cela, ce sont les déclarations de J-François ESCARMELLE. Alors, cette privatisation du service des collectes, car ça en est une, privatisation qui a été décidée par l'IDEA, est très intéressante au point de vue de l'alchimie des réformes institutionnelles dans le Royaume de Belgique car le fait de responsabiliser financièrement les entités fédérées oblige les entités fédérées à se prendre en mains et assumer de manière optimale leurs compétences. En effet, c'est grâce à l'application du principe du coût vérité, en faisant prendre en charge directement l'intégralité des frais par les communes que nous avons eu une lumière au sein de la zone IDEA.

Enfin, le fait de faire payer aux communes la totalité a fait prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité de gérer de manière plus optimale la collecte des déchets et nous avons pu lire que l'application du coût vérité oblige les communes à se remettre en question. On annonce déjà une réduction de la production des déchets, on nous parle à Liège – et c'est une terre de principauté, donc on peut les croire – qu'on va diminuer les déchets de 170 kg par habitant à 110 kg. Donc, vu la diminution sensible

de la production de déchets, a-t-on fait des projections sur l'économie financière faite. Et donc, quelles sont les incidences financières pour notre commune ? A-t-on des projections ? Merci de nous répondre à ce sujet.

M. DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller.

Comme vous, j'ai également été interpellé par un élément de conclusion de l'audit réalisé par la Société Shanks qui aurait laissé apparaître que le coût de la collecte des déchets dans notre région serait 30 % plus élevé que dans le Brabant wallon.

Je crois qu'il faut considérer ces chiffres avec beaucoup de prudence : en effet, comme pour toute conclusion extraite d'un rapport d'audit, il existe toujours un risque à les interpréter en les sortant de leur contexte. Il ne faudrait pas ainsi en arriver à "comparer des pommes et des poires".

De ce que j'ai entendu, ces différents coûts importants, je le concède, trouveraient pour bonne part des explications liées notamment aux différences de traitement dans la gestion sociale du personnel : je prendrai pour seul exemple le fait que le service public assure aux travailleurs qui donnent satisfaction, la garantie d'une carrière complète et donc, jusqu'à l'âge de la retraite.

Je ne suis pas du tout certain qu'il en soit de même pour la référence comparative retenue dans le Brabant wallon, à savoir une seule commune collectée par une société privée.

Il n'est pas exact de dire que l'on aurait déjà maintenant décidé de confier la collecte des déchets au secteur privé et en particulier à la société Shanks.

Au stade actuel des choses, l'IDEA a uniquement attribué à la société Shanks la partie 1 du marché qui consiste, pour une période limitée de quelques mois, à fournir un service d'assistance au management intitulé : "gestion temporaire des sites de Cuesmes et Manage". Pour ce qui concerne l'avenir, et donc la partie 2 du marché, intitulée "gestion opérationnelle via un partenariat institutionnel" et qui devrait concerner non seulement l'ensemble des services de propreté publique de l'IDEA mais aussi les activités et le site d'ITRADEC à Havré, les négociations sont en cours et devraient, selon le calendrier prévu, aboutir à des propositions de décisions vers la fin du mois de juin de cette année.

Il apparaît donc tout à fait prématuré de pouvoir dès à présent établir des projections financières. Ce n'est que sur base du business plan qui sera finalement déposé par Shanks que nous pourrions évaluer les éventuelles économies qui pourraient être attendues pour l'avenir.

Attention toutefois, le coût de la propreté publique est un tout pour le budget de notre ville et nous aurons à être aussi particulièrement attentifs à ce que d'apparentes économies pour un poste de charge ne soient pas annihilées par des augmentations des coûts constatés par d'autres services et ici, je pense, évidemment, aux dépôts sauvages.

Vous indiquez dans votre interpellation que *"L'on a pu lire que l'on escomptait faire diminuer le nombre de kg produits par habitant par an de 180 kg à 110 kg par an"*.

Cependant, vous ne précisez pas votre source.

De ce que je connais des objectifs poursuivis, mais aussi et surtout des références disponibles pour d'autres zones intercommunales, il ne s'agit pas à proprement parler de diminuer le nombre de kg de déchets ménagers produits par habitant mais plutôt d'aboutir à la diminution de la fraction résiduelle destinée à l'incinération.

En effet, et même si on peut le regretter, il apparaît que c'est bien cette fraction qui peut être réduite en privilégiant les filières de recyclage mais pas le nombre total de kg produits par habitant.

Quant aux effets positifs du coût vérité, ils sont avant tout à prendre sous l'angle d'une meilleure information des citoyens.

Nous ne disposons pas encore d'un recul suffisant en Région wallonne pour pouvoir garantir que cette transparence soit gage d'une diminution du coût de la gestion des déchets.

M. HAMBYE, Conseiller : Monsieur J-François ESCARMELLE, lors de la réunion préparatoire à l'Assemblée Générale, nous avait dit schématiquement et nous, on a dit des brides, des morceaux : 30 % d'économie – 15 % pour eux et 15 pour nous. Je vois que c'est prématuré, donc on attend un petit peu le business plan pour voir un peu plus clair. Merci beaucoup.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tant que vous y êtes, vous ne m'interpelleriez pas sur le parking de la Place de Nimy ?

M. HAMBYE, Conseiller : Cher Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, nous avons interpellés par plusieurs commerçants et des commerces tout à fait différents sur le manque de places disponibles sur la Place de Nimy et ce, par la présence permanente, en journée de voitures de naveteurs, qui profitent de la gratuité de la Place de Nimy pour s'installer. Nous avons été interpellés à quinze jours d'intervalle par 3 commerçants de type tout à fait différents, et je me permettais de vous interroger pour voir s'il n'y a plusieurs pistes de solutions, notamment l'obligation d'avoir un disque bleu pour essayer de limiter le phénomène de voitures naveteurs ou voitures ventouses ? Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez que le stationnement sur la place de Nimy a fait l'objet de plusieurs interpellations, que nous avons adopté à l'unanimité le nouveau Règlement qui régit le stationnement sur cette Place. On a modifié quelques emplacements pour les moins valides, on a établi des zones de chargement et de déchargement.

La demande de réglementer le stationnement en zone bleue, voire en zone bleue excepté riverains, a également déjà été évoquée, notamment par la Police mais celle-ci attire toutefois notre attention que si tel était le cas, ça ne permettrait pas aux commerçants et aux employés desdits commerces de se stationner plus de 2 heures sur la Place de Nimy. Et donc là, on se demande si c'est vraiment ce qu'on cherche. Mais, on va resolliciter le Service public wallon pour organiser des emplacements de stationnement sous le pont du canal afin de permettre aux navetteurs de s'y garer durant la journée et un fléchage sera proposé pour indiquer cette possibilité de stationnement. Et dans le cadre d'un autre dossier qui a été adopté, le revêtement de la Place de Nimy sera remis à neuf cette année, ce qui permettra de modifier d'une manière correcte les emplacements de stationnement. Voilà. Oui, Madame et puis Jean-Pierre VISEUR et après Monsieur HAMBYE.

Madame MERCIER, Conseillère : Moi, je vais dire qu'on nous demande de tous les côtés de faire du covoiturage. Alors, si des employés ou des travailleurs, ou que sais-je, doivent aller à Bruxelles et qu'ils se donnent rendez-vous là, il faut bien qu'ils trouvent une place pour se garer...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Raison pour laquelle on espère les mettre en-dessous du pont, créer des emplacements additionnels et on va demander au Ministère de la Région Wallonne.

Madame MERCIER, Conseillère : Oui, parce qu'on est vraiment confronté à deux problèmes !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je comprends. Oui, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller : C'était la même chose, il ne faut pas décourager le covoiturage et donc trouver des parkings de délestage et il y en a effectivement tout autour de la Place de Nimy qui n'appartiennent peut-être pas à la Ville mais, soit là, soit sur le chemin qui mène aux Wartons, il y a moyen de trouver là des emplacements pour les navetteurs et ce serait intéressant. J'avais posé une question écrite là-dessus, il y avait eu tout un courrier, tout un échange et il faut vraiment aller dans ce sens-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, c'est clair ! Oui, Monsieur HAMBYE.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Merci pour toutes ces réflexions. Simplement une petite idée, peut-être réunir dans les semaines qui viennent l'ensemble des commerçants négociants, professions libérales, pour avoir un écho, parce que moi j'en ai eu trois, quatre et donc ce serait peut-être utile de faire une petite réunion avec l'ensemble des membres. Voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on pourrait les réunir avec l'Echevin du Commerce, on va demander à Monsieur MARTIN de présider, avec information à tout le Conseil Communal. Alors, j'ai une interpellation sur le Centre d'Accueil de demandeurs d'asile, Monsieur DUBOIS.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Merci. Voici plusieurs mois que la presse a fait écho de l'installation d'un centre d'accueil pour personnes demandeuses d'asile à Mons. L'information a ensuite été confirmée aussi bien par le Ministre COURARD, que par les autorités communales, il était alors prévu l'installation de près de 400 personnes dans l'ancien hôtel « Le Maisières ». Ensuite on a entendu que les autorités du SHAPE étaient opposées à l'installation d'un tel centre par la Croix-Rouge et depuis lors on a plus trop de nouvelles et donc c'est à cette occasion que je demande qu'on fasse le point aujourd'hui.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Monsieur l'Echevin.

Monsieur BARVAIS, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre, Chers Conseillers, c'est l'occasion effectivement de faire le topo sur la situation actuelle. Donc, vous rappeler que la Ville de Mons a été contactée par la Croix Rouge la première fois en novembre pour envisager l'implantation d'un centre ouvert à l'Hôtel « Le Maisières ». Il faut surtout retenir que c'est la Croix Rouge qui a proposé cette localisation au Cabinet du Ministre COURARD. Nous avons eu ensuite une réunion début février à

l'Hôtel de Ville, en présence du Ministre, de la Croix Rouge, de la Ville, de la Police et des représentants du SHAPE. Conclusion de la réunion : le SHAPE n'était pas encore clairement positionné et a demandé qu'une étude de faisabilité soit menée. Étude menée par le Fédéral, la sûreté de l'Etat et le SHAPE, durée programmée de l'étude de trois à douze mois. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il s'agirait d'un centre ouvert pour environ 250 personnes exclusivement des réfugiés politiques ou en danger de mort dans leur pays d'origine, ce sont des personnes qui ont déjà introduit une demande de régularisation pour rester sur le territoire belge. Il existe actuellement 15 centres de ce genre en Communauté Française. Ce Centre accueillerait également des mineurs non accompagnés et l'accompagnement proposé par la Croix Rouge dans le Centre, c'est à la fois un bureau social, un bureau médical, un service logement, un service vestiaire, un suivi de la scolarité et un centre de formation. La seule demande de la Croix Rouge, quant à une aide à fournir par la Ville constituerait l'aide à la scolarisation des enfants, donc des mineurs. En conclusion, il faut bien souligner que la Ville de Mons n'a pas eu son mot à dire dans ce projet, la décision a été prise au niveau du Conseil des Ministres et il a été demandé évidemment à chaque province de faire un effort pour ce domaine. En tant que commune respectueuse de l'Etat de Droit, le Bourgmestre a notamment souligné que la Ville de Mons examinait la situation, vu que le Fédéral nous avait sollicités, mais que nous ne nous positionnons pas pour l'instant. La première réaction de la Ville, je vous le rappelle, était quand même d'interpeller le Ministre quant à la situation du SHAPE et c'est nous qui avons été à l'initiative de cette réunion qui a eu lieu le 2 février 2011 dont question. Quelles sont effectivement les demandes du SHAPE ? Premièrement, respecter la politique du SHAPE mis en place avec la Belgique en 2006, donc ce sont des accords internationaux et il y a d'ailleurs un ambassadeur spécifique pour ça. Deuxièmement, ne pas ouvrir le centre avant d'avoir obtenu une évaluation des risques qui est en cours par le Gouvernant Belge et le SHAPE. Le Ministre s'est engagé à respecter ces deux conditions et donc, actuellement, la Ville ne prend pas attitude avant que les résultats de la Commission Spéciale ne soient communiqués. Donc, nous sommes maintenant en attente des résultats de cette Commission.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur l'Echevin. Monsieur DUBOIS.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Je vous remercie des précisions.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie. Tant que vous avez la parole, est-ce que vous ne nous parleriez pas du pipi en rue ? Appelé autrement « problème d'hygiène

publique causé par des personnes urinant dans l'espace public ». Je vois que c'est un sujet de grand intérêt. Je vous en prie !

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Donc, le problème de propreté et d'hygiène dans l'espace public devient un véritable calvaire pour les personnes qui travaillent ou qui vivent à Mons. Aussi, nous en profitons pour souligner qu'Ecolo soutient la nouvelle campagne de propreté lancée par la Ville !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ouf !

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Première chose. Mais, nous souhaitons des mesures sur le long terme. L'objet de l'interpellation n'est pas du tout centrée sur la propreté publique en général, mais particulièrement, comme vous venez de le dire, sur les pipis en rues qui causent des nuisances dans beaucoup d'endroits du Centre-Ville principalement, qui rendent l'air carrément irrespirable dans certains coins du Centre-Ville et qui détériorent l'image des quartiers, l'image des commerces et l'image de la Ville en général. On a ainsi pu lire dans un article du 16 mars dernier paru dans le journal La Province, qu'un commerçant aurait même dû mettre la clé sous le paillason à cause des nuisances olfactives qui étaient causées par les personnes qui se soulagent en rue. On sait que la Ville met en place certaines actions pour lutter contre ce phénomène mais nous aimerions qu'on aille un peu plus loin. Alors, on a quelques propositions à vous faire et des questions à vous poser. Je commence par les propositions comme ça vous pourrez peut-être...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Allez-y, les propositions m'intéressent, allez dites-nous un petit peu ce que vous proposez !

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Ce qu'on vous propose c'est une action en trois temps. La première qui semble la plus logique, qui est de faciliter et d'augmenter l'usage des toilettes publiques, premièrement, en nettoyant et en réhabilitant les urinoirs et en augmentant le nombre de toilettes publiques en général, aussi bien les urinoirs que les toilettes assises, on voit de qui on parle, qui sont notamment à prévoir ou à réhabiliter dans les endroits stratégiques notamment près de la Grand-Place et près de la Place du Marché aux Herbes. Alors, outre l'entretien des installations des toilettes publiques, des mesures spécifiques doivent être prises en faveur notamment des femmes enceintes, des femmes tout court, des enfants et des personnes âgées. À ce sujet, on demande qu'une discussion puisse être entamée avec les cafetiers à propos du coût de l'accès à leurs sanitaires. Au-delà de ça...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Que dites-vous pour les femmes ? Je n'ai pas bien compris.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : A propos des personnes qui ne peuvent pas aller dans les urinoirs...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, j'avais compris ! Je ne comprends pas tout dans la vie, mais certaines choses je comprends !

Monsieur DUBOIS, Conseiller : On demande qu'une discussion qui soit faite avec les cafetiers pour qu'on réfléchisse au problème qui est causé notamment par le manque d'accès pour les femmes, pour les enfants ou pour les personnes qui ne savent pas aller jusqu'à un urinoir et qui ont besoin de se soulager rapidement. Enfin, au-delà de la prévention et de l'offre de services, il y a toujours la dissuasion qui est à prévoir et notamment on sait qu'il existe dans certaines villes des « murs anti-urines » qui partent du principe de « l'arroseur-arrosé » et je vous laisse comprendre comment ça fonctionne, mais apparemment ce sont des mesures qui portent des fruits et qui sont mis en application...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On attrape une « drinne » électrique ?

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Ce sont des murs qui renvoient une partie des déjections qui sont faites !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui, mais ça, ça existe depuis longtemps ! Il y a même un livre là-dessus !

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Ah ça je ne savais pas ! On ne peut pas tout lire non plus ! Alors, ça se sont les propositions auxquelles on a pu penser et donc également on demande ce qui est mis en place actuellement par les autorités communales et ce qui est prévu aussi bien au niveau des installations existantes que les actions futures. Voilà, je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, même si c'est traité sur le ton de l'humour, vous avez raison, c'est une situation qui est quand même incommode et parfois gravement incommode. Nos services de proximité travaillent vraiment d'arrache-pied six jours sur sept, on nettoie régulièrement à l'eau, je rappelle qu'on a un règlement général de Police que si on en prend un, ça lui coûtera € 40 d'amende pour un pipi, c'est cher payé. Mais, on n'a pas encore nos forces de police, on les concentre sur d'autres priorités mais peut-être qu'un jour on cachera quelques policiers pour attraper en flagrant délit l'un ou l'autre pisseur distrait. Et il y a un service d'ailleurs de proximité très sérieusement, Police avec des gens de la Ville

chargés entre autres de tout ce qui concerne les incivilités, dont celle-là. Pour vos suggestions, nous sommes assez d'accord. Le Collège pense, en effet, que, à quelques endroits de la Ville nous pourrions essayer, comme j'en ai vu d'ailleurs à Bruxelles, il y a en effet des urinoirs maintenant assez design, propres que l'on pourrait mettre à l'égout et en effet, on a demandé au Service des Travaux d'examiner. On pourrait en tout cas essayer. L'expérience du passé c'est que chaque fois qu'il y a eu un endroit comme celui-là, les problèmes ont été nombreux mais apparemment maintenant avec des matériaux où il ne faut pas un rinçage permanent, etc., on me dit qu'à Bruxelles, j'en ai vu près des églises, etc., ça a l'air de fonctionner. Donc, là, on demande au service. Pour les dames, en effet, on pourrait lors de la prochaine rencontre avec les commerçants en rediscuter, sachant que le jour le plus difficile, c'est vraisemblablement le vendredi soir et que le vendredi soir dans les bistrots de la Place du Marché aux Herbes et dans certains bistrots de la Grand-Place, pour accéder aux toilettes, ce n'est pas simple ! Donc, Madame MERCIER, je ne sais pas si vous sortez le vendredi soir mais... si ça vous intéresse, je peux faire un tour avec vous, vous verriez quelle affaire !

Madame MERCIER, Conseillère : Mais je vais au Théâtre !

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais là c'est dans des heures raisonnables, mais moi je vous parle des heures... pas encore les « afters » mais bon ! Mais donc, on pourrait quand même le demander, c'est une difficulté mais le vendredi, ne nous faisons pas d'illusions, c'est compliqué déjà pour les clients des propres bistrots mais les autres jours on pourrait certainement demander et puis si on peut un peu plus généraliser ces « anti-pipi », ça porte un nom spécial, ça on peut demander aussi au Service des Travaux. Beaucoup de constructions, jadis, d'ailleurs prévoyaient cela, il y avait des constructions telles avec une espèce de bossage dans les coins où celui qui s'aventurerait recevait le fruit de ce qu'il pensait pouvoir se défaire. C'est un peu ça le principe que vous voulez, c'est l'arroseur arrosé, c'est bien cela ! Donc, on va poursuivre et on vous remercie de cette interpellation qui clôture notre Conseil Communal. Vous voulez dire quelque chose ? Vous avez toujours le dernier mot.

Monsieur DUBOIS, Conseiller : Je voulais insister sur l'installation de système de toilettes ouvertes à tous et surtout à toutes, pour les dames, la question des soirées et évidemment compliquée et alors il faudra discuter un jour de ces questions-là pendant la Ducasse ou pendant les gros événements à la fois pour des questions de propreté publique et aussi pour l'accès pour les dames qui passent des heures durant le week-end de Ducasse pour aller à la toilette. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, peut-être rajouter pour Monsieur HAMBYE que les Services Communaux se sont équipés d'urinoirs mobiles, que ce soit pour messieurs ou pour dames et lorsqu'il y a des manifestations, nous les mettons en ville.

La séance à huis clos s'ouvre avec 40 présents.

Sont absents : MM. MARTIN, DUPONT J.P., DEPLUS, MILLER,
Mme DEJARDIN.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
67e objet : ASBL MAISON DES ATELIERS MONS

- Démission d'un représentant de la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
- Désignation de son (sa) remplaçant(e). Approbation. Gestion financière ASBL M. AteliersModif. AG+CA

ADOPTÉ – 62e annexe

68e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Mise en disponibilité pour maladie d'un Receveur communal. GRH/HH/3366

ADOPTÉ – 63e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un Chef de Service administratif. GRH/HH/4307

ADOPTÉ – 64e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/10592

ADOPTÉ – 65e annexe

69e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Modification de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une auxiliaire professionnelle contractuelle à temps partiel. GRH/SH/10011

ADOPTÉ – 66e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle définitive. GRH/RM/4614

ADOPTÉ – 67e annexe

70e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Prorogation de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10550

ADOPTÉ – 68e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b)Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif.GRH/SH/4061

ADOPTÉ – 69e annexe

71e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a)Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration APE dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/SH/12103

ADOPTÉ – 70e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b)Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier non-qualifié. GRH/SH/2864

ADOPTÉ – 71e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c)Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration. GRH/SH/10940

ADOPTÉ – 72e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une graduée spécifique. GRH/SH/

17115

ADOPTÉ – 73e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/17454

ADOPTÉ – 74e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f)Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4609

ADOPTÉ – 75e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

72e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un opérateur. GRH/14-SI-EC. Centre 100

ADOPTÉ – 76e annexe

73e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a)Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires8e/1e

3905(2)/3910/3894/3869/3903/3817/3911/3908(2)/3890

ADOPTÉ – de la 77e à la 87e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b)Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8e/1e 3912/3802

ADOPTÉ – 88e et 89e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c)Nomination à titre définitif d'un directeur d'école 8e/1e 3050

ADOPTÉ – 90e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8e/1e 3913

ADOPTÉ – 91e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une Directrice d'école. 8e/1e 3199

ADOPTÉ – 92e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, M. ROSSI, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, X. DUPONT, BRESART, DUBOIS n'assistent pas au vote de ce point = 28 présents

Par 28 suffrages sur 28 votes valables,

66e objet : Dossier disciplinaire à charge d'un sapeur pompier chauffeur définitif – Procédure disciplinaire Contentieux – Sanction DIVIS1

ADOPTÉ – 93e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 février 2011.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président;

Pierre URBAIN.

Elio DI RUPO

=====